Des engagements pour un devenir
Le Clos du Nid
Institut médico professionnel
Le Galion

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

IMPro « Le GALION »
48 100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.42.60.90 - Fax : 04.66.42.60.95 - mail : galion@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction 5

II. Eléments de contexte 8

1. Organisme Gestionnaire 8

2. Présentation de l'établissement 14

3. Modalités d'accueil 19

4. Coopération/mutualisation 19

5. Relation avec les familles d'Usagers 21

III. Activité de l'établissement 22

1. Quantitatif 22

2. Qualitatif 24

A. Profil des Usagers accueillis 24

B. Liste d'attente 32

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement 34

4. Réponse accompagnée pour tous 34

IV. Accompagnements 35

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 35

2. Participation des Usagers 36

3. Vie sociale 37

4. Scolarisation et formations 41

A. Unité d'Enseignement 41

B. Ateliers 42
a. Projet d'ateliers 42
b. Les activités réalisées 54
C. Éducation Physique et Sportive 56
5. Santé 57
A. Thérapeutique 57
a. Psychiatre 57
b. Psychomotricité 58
B. Soins 59
C. Actions de promotion de la santé 61
a. Actions de prévention et maintien en santé autour de l'hygiène alimentaire 61
b. Éducation à la Vie Affective et Sexuelle 61
6. Activités citoyennes 63
7. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement 67
8. Transport 70
9. Restauration 70
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **71**
1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité 71
2. EI et EE 76
3. Retour sur le plan d'actions 2018 76
A. Le plan d'action 76
B. Le non réalisé et explication 78

4. Plan d'actions envisagé année n+1 79
5. Focus outils 80
VI. Gestion des Risques **81**
1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 81
2. Actions de gestion des risques 82
3. Lutte contre le risque infectieux 83
4. Ressources patrimoniales et sécurité 83
VII. Actions en faveur de l'environnement **85**
VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **86**
1. Projet à venir 86
2. Projet en cours de réflexion 87

I. Rapport moral de la Direction

Ce Rapport de Vie Institutionnelle s'inscrit dans un contexte et les perspectives d'un projet architectural qui va mobiliser les équipes et les jeunes dès le début de l'année 2019. Il traduit la mise en œuvre du projet d'établissement et les actions développées tout au long de l'année 2018, dans le cadre d'une offre de services de proximité. Les données qui vous sont proposées dans ce rapport confirment deux informations essentielles, à savoir que le niveau d'activité reste élevé, 107% pour l'accueil de jour et 93% pour l'internat de semaine et le groupe week-end, et que nos accompagnements sont destinés à un public de proximité puisque 39% des jeunes sont des lozériens et que les autres sont originaires de départements limitrophes ou proches (Hérault principalement, Gard et Aveyron). Cette évolution est constante et devrait voir le nombre de jeunes lozériens accueillis augmenter régulièrement. Un autre point qu'il convient de souligner et qui signe une bonne mise en œuvre des projets individualisés est le nombre de jeunes accueillis au titre de l'amendement « Creton » qui reste très bas en année pleine. Il y en avait un seul à la fin de l'année 2018 et il n'y en a aucun à ce jour.

Cette année 2018 a été dans la continuité de plusieurs axes de travail en cours qui sont inscrits dans une longue durée. Ces axes principaux vous sont présentés ci-dessous :

Professionnaliser le parcours des jeunes, favoriser l'accès à l'emploi :

- La démarche de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels (RSFP) : Professionnaliser le parcours des jeunes avec le développement de la démarche de RSFP. La démarche s'est encore structurée avec des partenariats engagés avec les ESAT du Clos Du Nid, de l'A2LFS mais aussi avec des ESAT en région. Nous l'avons élargie avec l'implication d'établissement de types Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) de l'Aveyron et de Lozère. Sept « référentiels métiers AFPA » guident aujourd'hui les apprentissages pour les sept ateliers proposés. De 2 compétences validées dans le cadre de la démarche RSFP en 2015, nous sommes passés à 3 en 2016, 15 en 2017, 28 en 2018. Une trentaine de compétences par année pédagogique devraient être un rythme répondant aux attentes des jeunes.
- Chacun des 7 ateliers, à partir d'une base commune, disposera d'un projet spécifique en lien avec son activité (finalisation des projets en Mars 2019).
- L'atelier Jardins / Espaces Verts a bénéficié d'une extension rendue nécessaire au regard de son niveau d'activité, hors établissement en particulier.
- Développer les apprentissages sur la sécurité au travail pour les jeunes : un Documents Unique d'Évaluation des Risques est actualisé pour l'ensemble des ateliers. Il fait l'objet d'un programme de prévention des risques dans le cadre duquel nous avons fait intervenir le « Bureau VERITAS » pour des formations, sur les Troubles Musculo Squelettiques en 2016, et à venir sur la manipulation des charges contraignantes en 2019. Ce document est un des éléments constitutifs du dossier remis à la DIRECCTE pour l'utilisation des machines dangereuses pour les 15-18 ans.

L'accompagnement des jeunes avec TSA et la mise en œuvre de la « stratégie autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 » :

L'effort de formation des professionnels pour favoriser l'accompagnement des enfants et jeunes avec TSA est conséquent depuis plusieurs années et il s'est poursuivi en 2018 pour de nombreuses professions. Notre action vise à renforcer une culture d'évaluation en proposant aussi souvent que souhaitable la réalisation de bilans fonctionnels, sensoriels, … au moyen des outils préconisés en particulier par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles. Cette démarche sera complétée aussi par les formations du médecin psychiatre et des psychologues aux échelles ou « outils » d'évaluations pour le diagnostic de l'autisme. L'ensemble de ces actions et formations sont indispensables dans une perspective d'accès à l'emploi pour ces jeunes.

- L'IMPro, comme les 3 autres établissements et services du dispositif enfance (dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire), est engagé dans les actions qui permettent la structuration d'une équipe de diagnostic et d'orientation des enfants et adolescents présentant des TSA, associée au Centre de Ressource Autisme du Languedoc Roussillon.
- Une analyse des données « quantitatives et qualitatives » de l'activité de l'IMPro qui est développée dans le RVI, indique que l'accompagnement des jeunes avec TSA représente une part grandissante de l'activité du service (25% du public à ce jour). Cette évolution résulte d'abord de nos importantes actions de formations réalisées mais aussi d'initiatives qui mettent en présence les Usagers, les familles, les professionnels de nos services mais aussi des « partenaires institutionnels » (MDPH 48, secteur de pédopsychiatrie, Éducation Nationale, association de familles, ...).
- Dans ce sens, la démarche initiée et organisée par les deux SESSAD dans le cadre de leur démarche qualité a permis, avec les professionnels de l'IMPro « Le Galion » et de l'IME « Les Sapins », d'élaborer et de réaliser deux actions principales, à savoir les mises en œuvre des pratiques d'évaluations fonctionnelles et d'un programme d'aide aux aidants.
- Soutenir les apprentissages professionnels et l'accès à l'emploi pour les jeunes avec TSA : Les formations à venir seront ciblées sur les adolescents et les adultes. Prévues en Septembre 2018 elles permettront de produire des évaluations fonctionnelles à l'IMPro et de préciser les modalités d'accompagnement pour favoriser l'insertion professionnelles.

Favoriser une démarche inclusive :

- L'accès au milieu ordinaire pour des formations qualifiantes dans les centre de formation, les lycées technique-professionnels et l'ouverture d'une classe externalisée en Lycée sera un des objectifs prioritaires pour les années 2019-2020, conformément aux réflexions et propositions pour le prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.
- Cette démarche doit prendre en compte que la plupart des jeunes accueillis à l'IMPro sont déjà arrivés au terme d'un processus d'inclusion qui s'est souvent soldé pour eux par des échecs et des souffrances psychiques.

- Nous pourrons dès octobre 2019 (du 07 au 09), former des professionnels de l'IMPro, du SESSAD Pro et des ESAT aux méthodes du « Job coaching » qui seront utiles pour l'accompagnement des jeunes et des adultes dans des démarches d'accès à l'emploi en milieu ordinaire. Ces formations constituent un axe fort afin de sécuriser le parcours des Usagers et de limiter les risques de ruptures pour les jeunes avec TSA dans une perspective d'insertion professionnelle. Nous construisons ces cycles de formations avec l'objectif de rendre les parcours les plus sécurisés à travers les différents temps d'accompagnements, de l'enfance vers l'âge adulte. Les accompagnements déjà en cours avec le SESSAD Pro seront des points d'appuis et d'échanges que nous développerons. Nous insistons sur le fait que ces formations « TSA » et la culture d'évaluation qu'elles contribuent à développer est un bénéfice pour tous les Usagers quelles que soient leurs déficiences.
- L'établissement devra dans ce sens développer des propositions d'échanges, d'informations et de formations auprès des partenaires dans une démarche de développement de la « fonction appui-ressource » identifiée dans les nomenclatures SERAFIN.
- Les actions de partenariats, qui s'appuient sur une pratique depuis longtemps active à l'IMPro, privilégient les dispositifs et mesures de droit commun. L'implication de l'IMPro dans l'antenne départementale du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) en est un exemple et un levier important. Dans ce sens, le lien avec le SESSAD Pro (14-25 ans) est une réelle opportunité pour certains jeunes lozériens de l'IMPro d'accéder au milieu ordinaire de l'emploi.
- Le projet architectural en cours de réalisation devra aussi permettre aux jeunes de bénéficier d'un accueil les préparant au mieux à l'accès à une vie sociale en milieu ordinaire, et aux professionnels de disposer « d'outils » éducatifs à la hauteur des enjeux individuels et collectifs.

Enfin, je remercie l'équipe technique de l'IMPro et l'ensemble des professionnels pour leur engagement à faire avancer les projets mis en œuvre au bénéfice des jeunes accompagnés.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[2] Dont 10 places d'accueil de jour
[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*
dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la

loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi,

ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par

les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

Les IMPro sont des établissements tels que définis par le CASF au 2° du I de l'article L.312-1. Ils assurent *« à titre principal une éducation adaptée* ***et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation »***.
L'IMPro, dans le cadre du Dispositif Enfance qui compte aussi un IME, un SESSAD « généraliste » et un SESSAD Pro, propose une offre de service médico-sociale départementale d'abord, régionale ensuite, confirmant ainsi sa vocation à répondre aux besoins de proximité au regard des besoins identifiés.

L'IMPro « Le GALION » a pour mission d'accueillir 38 adolescents de 14 à 20 ans, des deux sexes, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, orientés vers notre établissement à partir d'une notification de la CDAPH. L'accueil est proposé en internat de semaine (28 places) ou en accueil de jour (10 places). Un groupe pouvant accueillir 7 jeunes, sur une indication médico-éducative, reste ouvert le week-end. Cela a permis une durée d'ouverture de 214 jours pour l'internat de l'accueil de jour et de 298 jours pour le groupe ouvert le week-end.

Les modalités d'admission sont :

- Une étude du dossier reçu par les membres de l'équipe technique (directeur, chef de services, médecin psychiatre, psychologue, assistante de service social).
- Une visite de pré admission, en présence du jeune, de la famille et des partenaires éventuels (services sociaux, pédopsychiatrie, …).

- Une période d'observation de 4 à 6 semaines ponctuée d'un bilan qui permet de prononcer ou non l'admission.

L'IMPro a pour objectifs de dispenser une éducation générale, des soins spécialisés et de préparer les jeunes accueillis à une future insertion sociale et professionnelle vers le milieu protégé ou ordinaire du travail. Le lien avec le SESSAD Pro est un moyen complémentaire pour soutenir l'accès au milieu ordinaire du travail.

Le dispositif d'accueil repose sur 2 unités de vie de 7 places d'internat chacune, un groupe d'Accueil de Jour et 2 villas situées à Marvejols qui accueillent en internat de semaine des jeunes qui présentent de plus grandes autonomies.

Pour favoriser une insertion sociale et professionnelle, l'action de l'établissement repose sur 4 axes fondamentaux :

- Dispenser un enseignement adapté
  - Apprentissages préprofessionnels au sein de 7 ateliers : Jardins / Espaces Verts, Conditionnement / métiers du bois, peinture / multi-travaux, cuisine, blanchisserie, Service en restauration et Métiers de la propreté. L'encadrement est assuré par des éducateurs techniques spécialisés. La démarche de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels inscrit les jeunes dans un parcours de formation et de professionnalisation qui doit pouvoir se poursuivre après l'orientation.
    Les formations en internes sont complétées par des actions et stages en milieu ordinaire.
  - Scolarité spécialisée : 2 ETP d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.
  - Activités physiques et sportives.
- Offrir un cadre de vie socialisant favorisant au maximum le développement de l'autonomie quotidienne et sociale (accueil de jour, unités de vie, villas socio-éducatives).
- Apporter une surveillance médicale, les soins et les rééducations nécessaires.
- Développer des partenariats qui favorisent les démarches d'insertion.

Un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) est élaboré pour chaque jeune accueilli dès son admission. Le suivi et l'évaluation du PIA sont réalisés régulièrement (tous les 6 mois au moins). Cette démarche vise à amener les jeunes à accéder à une autonomie sociale et professionnelle la plus développée possible afin de leur permettre de trouver une place dans le milieu protégé ou ordinaire du travail.
Le projet a évolué selon 4 axes principaux :

- Le 1er a été la mise en œuvre des nouvelles offres de services favorisant un accueil de proximité tourné vers le département et la région. La démarche de restructuration et les nouvelles offres de services se sont traduites par une nouvelle autorisation de l'Agence Régionale de Santé qui a modifié la capacité d'hébergement. Ainsi, 2 places d'internat ont été redéployées pour contribuer à la création de 9 places de SESSAD Pro. Une des principales actions engagées a été la proposition d'un accueil en internat de semaine qui a profondément modifié les organisations et les pratiques de l'établissement.

- Le 2ème est l'adaptation des moyens éducatif, pédagogique et thérapeutique dans l'objectif de mieux préparer encore les Usagers accueillis dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, vers les milieux protégé et ordinaire du travail.
- Une démarche de professionnalisation du parcours des jeunes.
- Un engagement fort dans l'implication de l'établissement dans la mise en œuvre du plan autisme 2014-2017 et dans la préparation du plan à venir (en particulier le lien avec le secteur adulte et dans l'objectif de favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes avec TSA).

Un des objectifs de l'évolution du projet d'établissement est de renforcer la place de l'IMPro dans le champ des apprentissages professionnels, au niveau du Dispositif Enfance, du département Lozérien et de la région « Occitanie ». Le renforcement de l'identité et de la singularité de chacun des 4 services et établissements du dispositif, de leur différence, favorisera plus encore leur complémentarité.

Plusieurs autres évolutions et projets ont entraîné des travaux afin de proposer un « outil » de travail pour les professionnels et un cadre d'accueil pour les Usagers en accord avec les évolutions des besoins du public et du projet d'établissement :

- Les supports des ateliers professionnels ont évolué au regard de l'évolution des attentes des Usagers et des perspectives d'orientation et d'insertion vers le milieu ordinaire ou protégé du travail. L'atelier cuisine a été entièrement rénové et un restaurant pédagogique est ouvert depuis le mois d'Octobre 2016. De nombreuses prestations sont proposées au sein, mais aussi hors de l'établissement et de nouveaux partenariats sont développés. L'atelier Jardins-Espaces Verts fait l'objet d'une extension en accord avec son volume d'activité. Les espaces augmentés pourraient aussi permettre l'apprentissage d'un nouveau métier à l'IMPro (magasinier).
- Une villa jouxtant l'IMPro a été acquise, une des villas précédemment louée ne répondant plus à une qualité d'hébergement satisfaisante. Cette villa est occupée depuis le mois de Juin 2016.

D'autre part, une étude pour la rénovation de la partie hébergement de l'IMPro est en cours avec une échéance qu'il convient de préciser.
Enfin, l'IMPro et l'IME ont élaboré puis écrit leurs projets d'établissement respectifs. Ce travail a été validé par les instances associatives en Juin 2016.

Les « outils » de la loi du 02 Janvier 2002 sont en cours d'actualisation. Le nouveau contrat de séjour est terminé et effectif. Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil seront actualisés pour le mois de Juin 2018. Le projet d'établissement validé, travaillé parallèlement avec l'IME, permet d'établir des passerelles entre les 2 établissements. La Démarche d'Amélioration de la Qualité et les objectifs fixés dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement guideront nos actions tout au long de l'année 2018.

Les PIA sont formalisés, les réunions de synthèse se déroulent annuellement et les réunions de suivi du PIA ont lieu 6 mois après pour leur actualisation.

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS) se déroulent au moins 3 fois par an et de nouvelles modalités de relations et de communication avec les Usagers et leur famille sont actuellement étudiées. Une première journée des familles a eu lieu en Juin 2014 et elles ont lieu désormais annuellement. Elles autorisent des temps d'échanges Usagers-familles-professionnels-partenaires, à partir de thématiques en lien avec la vie et les missions de l'établissement.

Organigramme au 31/12/2018

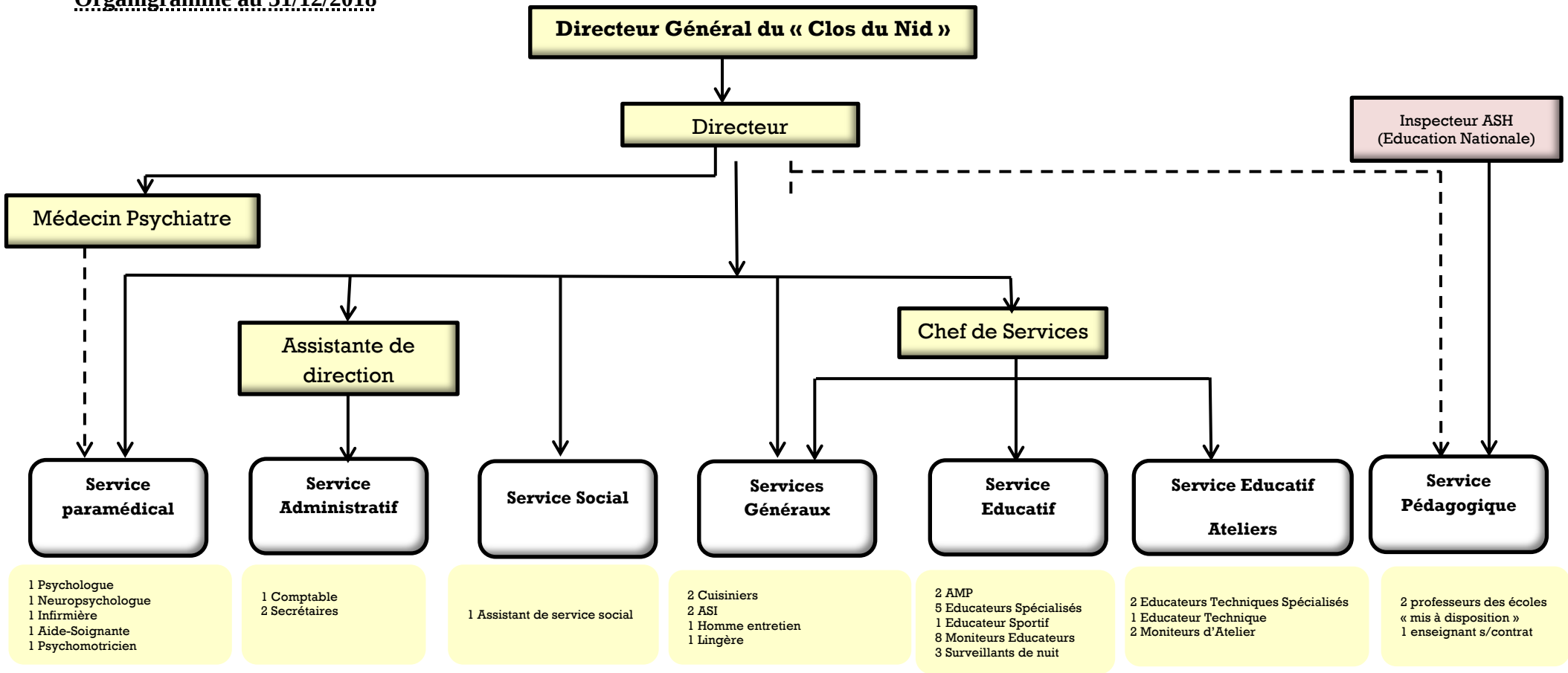

3. Modalités d'accueil

En 2018, l'établissement a été ouvert **298** jours pour l'internat, **217** jours pour l'internat de semaine et **214** jours pour l'Accueil de Jour. Il a été fermé :

- 1 semaine en Février,
- 1 semaine en Avril,
- 4 semaines en Août,
- 1 semaine en fin Octobre / début Novembre,
- 1 semaine en Décembre.

La fréquence de retour en famille pour tous les adolescents résidant dans la région Languedoc-Roussillon et les départements limitrophes de la Lozère est hebdomadaire depuis le 18 Août 2014. Un groupe d'accueil pour 7 jeunes maximum reste ouvert le week-end.

4. Coopération/mutualisation

Les ateliers de formation professionnelle ont une partie partenariat spécifique (en IV-4-b)

- Entre établissements d'ULISS :
  - ⇨ L'entreprise adaptée du CDN
  - ⇨ Réunions régulières entre les directeurs, les chefs de services et entre les assistants de service social.
- Avec d'autres établissements médico-sociaux ;
- Avec des établissements sanitaires :
  - ⇨ L'Unité de Soins pour Adolescents (USA)
  - ⇨ Les CMP adultes
  - ⇨ Les praticiens libéraux
  - ⇨ Le CRA (Centre Ressource Autisme)
- Autres (Education nationale, structures de prévention…) :
  - ⇨ L'Education Nationale (Collèges, lycées publics ou privés ainsi qu'avec les dispositifs ULIS)
  - ⇨ Services du conseil départemental (Centres médico-sociaux, service enfance et famille)
  - ⇨ La MSA (le service social)
  - ⇨ La DIRECCTE
  - ⇨ Pôle Emploi

- ⇨ Cap Emploi
- ⇨ Mission Locale
- ⇨ Le PAEJ (Point d'Accueil Écoute Jeune)
- ⇨ Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère,
- ⇨ Les centres de formation professionnelle (CFA, CFAS, CFPPA, CRIF))
- ⇨ Association d'insertion (ALOES)
- ⇨ Les ESMS (IMPro, ITEP, MECS, …)
- ⇨ Plus largement vers les acteurs de l'insertion professionnelle, dans le cadre du PRITH, action dont la coordination est assurée par la secrétaire générale du MEDEF Lozère
- ⇨ Les services d'accompagnement pour adultes (SAVS, SAMSAH, …)
- ⇨ Les acteurs économiques en général et les employeurs en particulier (milieu ordinaire et protégé du travail)
- ⇨ Les acteurs de la vie sociale et culturelle
- ⇨ …

Pour contribuer au maintien et au développement de notre réseau partenarial en communiquant sur notre démarche de professionnalisation nous avons collaboré avec :

- Les établissements d'ULISS : groupe de travail mis en place avec les ESAT et établissements pour adolescents et jeunes adultes (ULISS et hors ULISS : IMPro, ITEP) avec une thématique axée sur la notion de « parcours » et de passerelles facilitant le passage des institutions pour adolescents ou jeunes adultes vers le monde du travail protégé. Mise en place de conventions cadre et de conventions de stage
- Les employeurs en milieu protégé (ESAT du département, de la région, des départements limitrophes comme l'Ardèche)
- Les employeurs en milieu ordinaire (réseau d'entreprises, de commerces, d'associations sur le secteur de Marvejols)
- Les structures d'hébergement (foyers d'hébergement du département, de la région, de départements limitrophes, les foyers logement éclaté, les foyers de vie…)
- Les services sociaux, ASE, AEMO (du département et de la région)
- Les établissements et services médico-sociaux tels que les IME, IEM, IMPro, ITEP, SESSAD qui nous adressent des candidatures au niveau départemental et régional
- Les organismes comme la MDPH (Lozère, Hérault Gard), les CFA du département et le CFAS, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère
- Les représentants de l'Education Nationale de Lozère (enseignants référents, conseiller pédagogique ASH, inspection académique, …)
- Les dispositifs comme le PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés)

- Les dispositifs sanitaires (CMP enfants, hôpital de jour, unité de soins pour adolescents, CMP adultes...) sur le département.

Les « Jeudis des partenaires » se sont poursuivis et ont ces actions ont permis des échanges avec des professionnels de différents secteurs en lien avec nos missions.

5. Relation avec les familles d'Usagers

Pour associer pleinement les familles au projet individualisé d'accompagnement de leur enfant et à la vie de l'établissement, il a été mis en place en 2018 :

- 9 contrats de séjour
- 7 bilans de stage d'admission
- 32 bilans de synthèse
- 3 réunions du CVS.

La **Journée des Familles** qui a eu lieu le 15/06 reste un moment fort de dialogue et d'échanges.
L'occasion pour les parents de rencontrer les professionnels intervenant au quotidien auprès des jeunes et de découvrir les projets de l'année.
L'occasion également de bénéficier d'informations relatives à « l'après IMPro » : modalités d'accompagnement et activités professionnelles en milieu ordinaire et protégé, les mesures de protection juridiques.

Le service social de l'IMPro à travers des échanges téléphoniques, des rencontres avec les familles des jeunes et de visites à domicile poursuit son travail d'information, d'orientation et de soutien administratif et juridique.

Les rencontres hebdomadaires entre les éducateurs de vie sociale et les familles aux points de rendez-vous des transports le lundi matin et le vendredi après-midi sont un moment d'échanges qui facilitent et améliorent la qualité de la communication.

Nous avons associé 8 familles à des **visites d'établissements** (ESAT et Foyers d'Hébergements) dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du projet d'orientation professionnelle de leur enfant. Ces visites ont eu lieu en Lozère et dans l'Hérault.

Les **fiches de dialogue** avec les familles mises en place dans le cadre de la Démarche d'Amélioration de la Qualité en 2018 ont permis de formaliser le recueil de leurs besoins, de leurs attentes, de leurs avis et de mieux les associer à l'élaboration et au suivi du PIA de leur enfant.

III. Activité de l'établissement

1. Quantitatif

⇨ Internat

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	6 643	6 594	6 580	6 503
Prévisionnel	6 403	6 403	7 448	7 245
Réalisé	6 171	6 162	6 399	6 538
Ecart Prévisionnel/Réalisé	- 232	- 241	- 1 049	- 707
Taux d'occupation	92.89%	93.45%	97.25%	100.54%
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine				

Le taux d'occupation réalisé en 2018 par rapport à l'activité théorique de notre offre de service réelle après restructuration et en fonction des orientations retenues dans le Projet d'Etablissement est :
21 places ouvertes x 217 jours/an = 4 557 journées théoriques,
7 places ouvertes x 298 jours/an = 2 086 journées théoriques.
Soit un total de 6 643 journées théoriques pour 2018.
Le taux d'occupation réalisé/théorique est de : 92.89 %.
En 2018, nous avons réalisé 229 journées au titre de l' « Amendement Creton », soit 179 journées de plus qu'en 2017.
Le nombre d'adolescents en internat accompagnés en 2018 s'élève à 36 adolescents. Nous enregistrons tout au long de l'année 8 sorties, 6 admissions et 1 stagiaire.
Nous notons le maintien à un niveau très bas le nombre de journées réalisées au titre de l'amendement Creton qui traduit une bonne mise en œuvre du projet d'établissement et une atteinte des objectifs précisés dans les PIA.

⇨ Accueil de jour

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	2 140	2 140	2 140	2 110
Prévisionnel	1 900	1 900	1 807	2 110
Réalisé	2 302	2 184	1 834	1 911
Ecart Prévisionnel/Réalisé	+ 402	+ 284	+ 27	- 199
Taux d'occupation	107.57 %	102.06%	85.70%	90.57%
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine				

Le taux d'occupation est de 107.57 % des 10 places d'Accueil de Jour ouvertes 214 jours en 2018.
Le nombre d'adolescents en accueil de jour accompagnés en 2018 s'élève à 13 adolescents. Nous enregistrons tout au long de l'année 3 admissions.
Le taux d'occupation est relativement élevé par rapport à l'activité théorique malgré un absentéisme toujours marqué pour certains jeunes pour les services d'Accueil de Jour. Toutefois, le nombre de jeunes accueillis est régulièrement supérieur à 10.

Activité	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	99,97%	100,00%	96,72%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	92,40%	92,91%	89,99%
Nbre moyen de journées d'absence	16,82	16,77	21,36
File active	68	60,5	59
Taux d'admission sur les places financées	17,74%	19,09%	25,44%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	17,29%	19,03%	21,03%

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	505	**0**	**13**

Internat : **242** jours d'absence au total sur l'année. Sur les 36 jeunes concernés, 26 jeunes ont été absents au moins une fois.
A noter, 19 jours d'absence correspondant à un stage effectué par un jeune, en externat, avec hébergement à son domicile -> sortie des effectifs pendant la période car aucun frais engagé par l'établissement (hébergement, transport).

Accueil de Jour : **276** jours d'absences au total sur l'année. Sur les 13 jeunes concernés, 12 jeunes ont été absents au moins une fois.
A noter, 10 jours d'absence correspondant à deux stages effectués par deux jeunes (2 x 5 jours) proche de leur domicile -> sorties des effectifs pendant ces périodes car aucun frais engagé par l'établissement (transport).

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	**13,63**

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	**22** *(- 1)*	**45 %**
Homme	**27***(- 4)*	**55 %**

Profil des Usagers accueillis en 2018 par Sexe

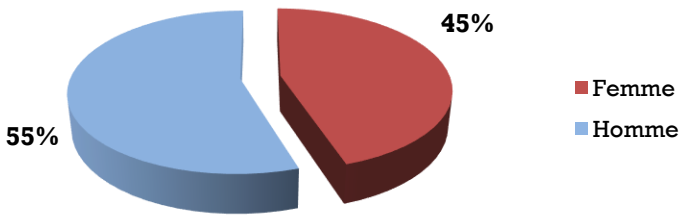

Par rapport à 2017, nous observons une diminution du flux avec l'accueil de 5 jeunes en moins au cours de l'année. Nous ne connaissons pas la parité dans l'accueil, mais nous observons des chiffres qui s'en rapprochent, ce qui est plutôt rare dans les ESMS pour enfants et adolescents.

b. *Tranche d'âge*

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 11 à 15 ans	1	2 %
de 16 à 17 ans	21	43 %
de 18 à 20 ans	27	55 %

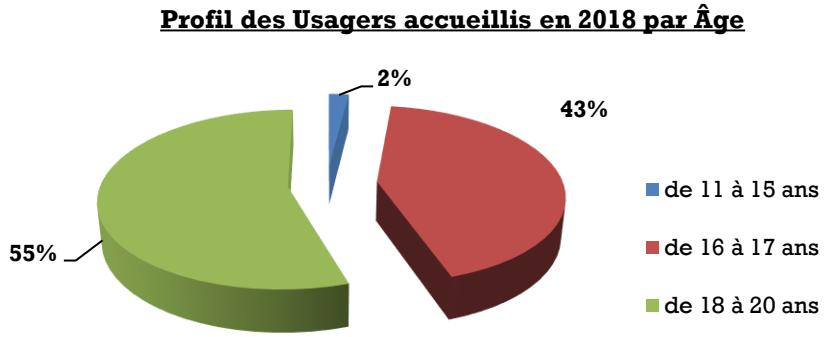

Comme en 2017, on ne note plus aucun jeune accueilli dans la tranche d'âge de 21 à 25 ans.
En ce qui concerne le nombre de jeunes accueillis au titre de l'Amendement Creton, on note une augmentation par rapport à 2017 (de 3 à 4) : 2 ont été orientés, au cours de l'année 2018, vers des structures adultes conformément à leurs notifications (ESAT/Foyer d'Hébergement). Un autre a fait le choix de retourner au domicile familial tout en bénéficiant d'une orientation et d'une notification en cours de validité vers des établissements de type ESAT et Foyer d'Hébergement.
Au 31/12/2018, un seul jeune est encore accueilli au titre de « l'Amendement Creton ».

Répartition par âge des Usagers	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
	National	Régional	Lozère
6-10 ans	*14,48%*	*13,70%*	*11,11%*
de 11 à 15 ans	*37,24%*	*37,97%*	*30,74%*
de 16 à 17 ans	*19,12%*	*20,23%*	*27,23%*
de 18 à 20 ans	*18,18%*	*16,85%*	*29,82%*
de 21 à 24 ans	*2,06%*	*1,42%*	*1,11%*

c. *Origine des Usagers*

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	19	39 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)		
Région Occitanie (hors Lozère)	30	61 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		
Autre		

Profil des Usagers accueillis en 2018 par Origine

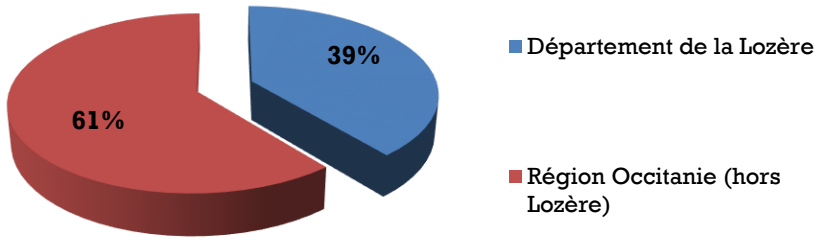

Les origines géographiques sont en accord avec nos nouvelles offres de services de proximité et les orientations des politiques publiques : 53 % des jeunes accueillis sont originaires du département de l'Hérault, 39 % de la Lozère, 6 % du Gard et 2 % de l'Aveyron.
Au 31/12/2018, 100% des jeunes accueillis sont originaires de Lozère ou de la région Occitanie

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	15	31 %
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	34	69 %
Provenance inconnue		

Les jeunes qui proviennent du milieu ordinaire ont été la plupart scolarisés jusqu'en ULIS au Collège et sont orientés vers le médico-social car ils se retrouvent en difficulté pour poursuivre leur parcours scolaire au Lycée ou de formation dans l'emploi en CFA.
Les jeunes qui proviennent d'un établissement médico-social (IME ou ITEP) viennent prioritairement de l'Hérault (19), de Lozère (13) et enfin 2 d'autres départements limitrophes.

	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
Provenance des Usagers	**National**	**Régional**	**Lozère**
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*59,46%*	*56,52%*	*41,11%*
% provenant d'un établissement de santé	*1,56%*	*5,71%*	*10,00%*
% provenant d'un établissement médico-social	*26,32%*	*27,94%*	*48,89%*
% provenance inconnue			

d. *Typologie des handicaps principaux*

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	9	19 %
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	1	2 %
Déficience intellectuelle	33	67 %
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	6	12 %
Diagnostic en cours		

Profil des Usagers accueillis en 2018 par typologie des handicaps principaux

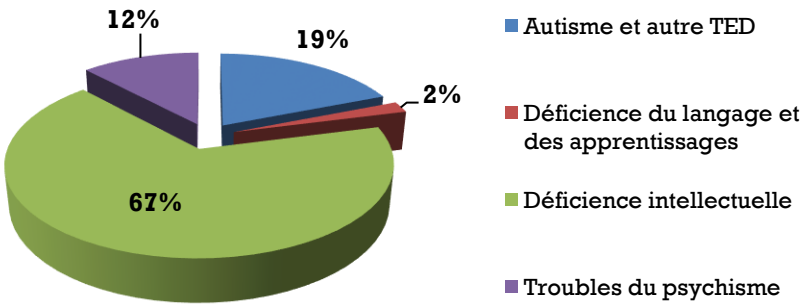

Répartition des Déficiences principales	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*57,95%*	*54,51%*	*56,30%*
% Autisme et autres TED	*12,50%*	*12,86%*	*20,00%*
% Troubles du psychisme	*1,64%*	*2,46%*	*14,26%*
% Troubles du langage et des apprentissages			*2,04%*
% Déficiences auditives			
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*3,34%*
% Polyhandicap			*1,11%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)			*2,96%*
% Diagnostic en cours			*1,11%*
% Autres types de déficiences			

e. *Typologie des handicaps associés*

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	**1**	**2 %**
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	**36**	**74 %**
Déficience intellectuelle	**12**	**25 %**
Déficience métabolique		
Déficience auditive		
Déficience motrice	**2**	**4 %**
Déficience visuelle		
Troubles du comportement et de la communication	**11**	**23 %**
Troubles du psychisme	**8**	**16 %**

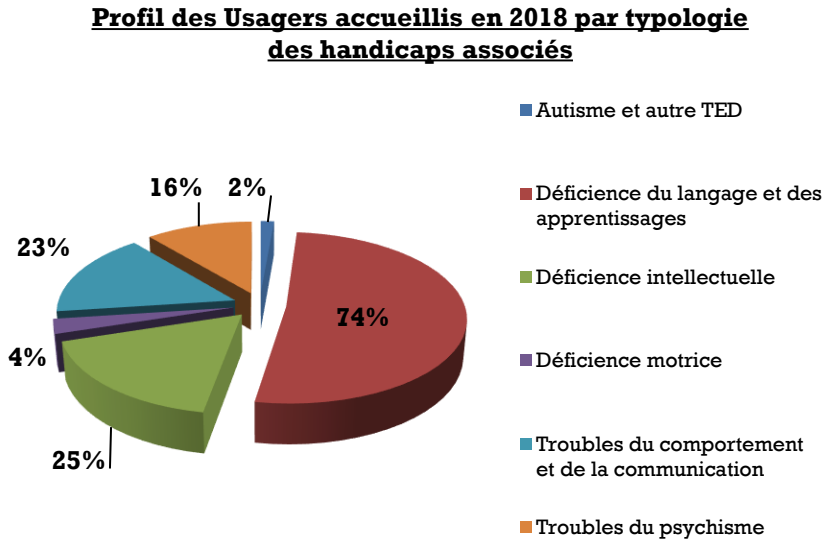

Les statistiques des déficiences principales des usagers de l'IMPro « Le Galion » pour l'année 2018, montrent que 67% des usagers présentent une déficience intellectuelle en déficience principale. Ces 67% sont caractérisés par une déficience légère à moyenne avec des déficiences associées telles que des troubles du comportement et de la communication ou encore des troubles du langage et des apprentissages.
Les troubles du spectre autistique représentent 19% des déficiences principales des Usagers de l'IMPro « Le Galion » sur les 49 qui ont été accueillis en 2018. Ces 9 jeunes sont toujours à l'IMPro soit 22.5 % du public actuellement accompagné. La prise en charge de ces usagers nécessite la réalisation d'évaluations fonctionnelles et cliniques permettant la mise en place d'outils spécifiques, afin de développer les autonomies, les habiletés sociales et l'adaptation des postes de travail en ateliers. Un des principaux objectifs est de faciliter l'intégration dans le milieu professionnel (ordinaire ou protégé).
Les troubles du psychisme en déficience principale représentent 12% de la population de la structure (c'est-à-dire 6 usagers) et 16% en déficience associée (8 usagers). Ces troubles psychiques se caractérisent par des troubles de la personnalité avec de fortes perturbations thymiques ainsi que pour certaines personnes des troubles schizophréniques.
Les troubles du langage et des apprentissages en tant que déficience principale représentent 2% de la population de la structure, c'est-à-dire 1 usager. Malgré ce faible pourcentage en déficience principale, les statistiques des déficiences associées montrent que 74% des usagers présentent ce type de troubles en plus de leur déficience principale.
Concernant les déficiences intellectuelles en déficiences associées : celles-ci représentent 25% des usagers. Ce pourcentage cumulé à celui de la déficience intellectuelle en déficience principale montre que 92% des usagers de l'IMPro « Le Galion » sont concernés.

Les troubles du spectre autistique, quant à eux, représentent globalement 21% des usagers (19% en déficience principale et 2% en déficience associée).

L'IMPro « Le Galion » a mis en place un plan pluriannuel de formation des professionnels pour favoriser l'accompagnement des jeunes avec TSA. Ces formations permettent aux équipes une meilleure prise en charge de ces troubles et permettent de développer des outils adaptés à la personne. Il est intéressant de voir que les outils et approches mis en avant lors de ces formations permettent également d'affiner et adapter au mieux la prise en charge des usagers ayant d'autres types de déficiences (telles que les troubles du comportement et de la communication, les troubles des apprentissages, etc…).

	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
Répartition des Déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*18,59%*	*20,39%*	*37,78%*
% Autisme et autres TED	*0,97%*	*1,34%*	*5,37%*
% Troubles du psychisme	*5,88%*	*4,95%*	*10,93%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*14,03%*	*14,75%*	*29,45%*
% Déficiences auditives			*1,11%*
% Déficiences visuelles			
% Déficiences motrices			*0,93%*
% Déficiences métaboliques			
% Cérébro-lésions			*1,85%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*5,40%*	*4,60%*	*9,63%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	**Sans mesure de protection**	**Tutelle**	**Curatelle simple**	**Curatelle renforcée**	**Sauvegarde de justice**	**Habilitation familiale**
Nombre de personnes concernées		**2**		**9**		**1**

9 jeunes sont actuellement accompagnés par l'assistante sociale pour instruire une demande de mesure de protection juridique en lien avec leurs familles.

Protection juridique	Médiane IME/IMPro 2017 - Catégorie IME 1 à 50 places		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	21,19%	20,30%	19,63%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2018	2017	2016	2015
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement			2	2
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	2	4		1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	6	5	11	9
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire				2
Autre : fin d'accompagnement				2
Total	**8**	**9**	**13**	**16**

On continue à assister à une baisse du nombre des sorties par rapport aux années précédentes et à un maintien d'une majorité vers une orientation dans le milieu protégé (ESAT + Foyer d'Hébergement). Sur les 6 jeunes concernés, 4 ont intégré des établissements en Lozère et 2 dans l'Hérault.
On note une absence de sorties vers le milieu ordinaire de travail depuis 2 ans.

Les 2 jeunes qui sont retournés dans leurs familles ont fait ce choix en raison :

- De la volonté de la famille d'arrêter l'accompagnement
- Du refus de la famille de donner suite à une amission dans un ESAT et un Foyer d'Hébergement

h. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	1 à 2 ans inclus	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées	/	**1**	**7**	/	/

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS et le milieu ordinaire :

- *Vers le milieu ordinaire :* **17**

- *Vers les autres ESMS*

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2018	2017	2016	2015
	37	31	42	43

Au total, 54 stages (milieu ordinaire et milieu protégé confondus), soit 2 à 11 stages par mois, ont été mis en place sur l'année concernant 25 jeunes (plus de 50 % des jeunes accompagnés) auprès d'ESAT (32) mais aussi d'entreprises privées, d'associations, de commerces (17).
On observe une augmentation du nombre de stages par rapport à l'année précédente (40 stages en 2017) et une augmentation par rapport au nombre de jeunes concernés (18 en 2017).

On remarque une augmentation du nombre de stages en milieu ordinaire par rapport aux années précédentes (17 en 2018, 9 en 2017, 15 en 2016, 13 en 2015) avec de nouveaux terrains de stage comme la Crèche de Chanac, le Restaurant Lauz'Oustal à Montrodat, l'exploitant agricole Monsieur ROCHETEAU à Bourgs s/ Colagne, l'entreprise de Monsieur CHABALIER « Atelier Design Bois et Dérivés » à Mende.

On note une augmentation du nombre de stages mis en place en Foyer de Vie (5 en 2018, 0 en 2017, 2 en 2016) liée à la situation de deux jeunes dont un ayant particulièrement besoin de plusieurs mises en situation pour pouvoir petit à petit se projeter et investir un accompagnement dans un établissement pour adultes et amener la structure à demander une place supplémentaire d'Accueil de Jour pour répondre à ses besoins.

Nous avons élargi en 2018 notre réseau régional en collaborant avec des ESAT comme l'ESAT « Via Europa » de Vendres, l'ESAT et le Foyer d'Hébergement CATAR à Pezenas, l'ESAT AVH et le Foyer « Ma Résidence » à Florensac, l'ESAT et le Foyer d'Hébergement « Le Roc Castel » au Caylar, l'ESAT et le Foyer d'Hébergement « Les Charmettes » à Millau.

B. *Liste d'attente*

a. *Candidatures*

Nombre de candidatures	2018	2017	2016	2015
	37	35	33	34

Plus de candidature de la région Parisienne.
Sur 37 candidatures, la répartition géographique est la suivante :

- 35 du Languedoc Roussillon dont :
  - 29 de l'Hérault : importante augmentation par rapport aux deux années précédentes (18 en 2017, 15 en 2016),
  - 1 du Gard : en baisse par rapport aux années précédentes (6 en 2017, 4 en 2016),
  - 5 de la Lozère : en baisse par rapport aux années précédentes (7 en 2017, 7 en 2016)
- 2 de départements extérieurs (Aveyron et Somme).

On a reçu 1 à 6 candidatures par mois comme l'année précédente dont 23 de garçons et 14 de filles entre 12 et 18 ans (12 ans (2), 13 ans (4), 14 ans (7), 15 ans (14), 16 ans (8), 17 ans (1) et 18 ans (1), soit 79 % dans la tranche d'âge 14 - 16 ans). Ces chiffres se maintiennent avec une légère augmentation des candidatures filles (+ 2).

Candidatures adressées par	2018	2017	2016	2015
	37	**35**	**33**	**34**
ASE / AEMO / PJJ	5	6	1	2
Sanitaire / pédopsychiatrie	1	1	2	1
IEM/IME / IMPro	6	5	12	10
ITEP	1 ↓	4	6	3
SESSAD	7 ↑	4	2	1

Famille	17 ↑	12	5	10
MDPH		2	4	6
Education Nationale				1
Lieu de Vie			1	
Élu		1		

On observe par rapport à l'année précédente :

- Une augmentation des candidatures provenant des familles (12 en 2017) et des SESSAD (4 en 2017),
- Un maintien des candidatures provenant des services ASE / AEMO, de la pédopsychiatrie (1 en 2016) et des établissements médico-sociaux (IME / IEM / IMPro) (5 en 2017),
- Une baisse des candidatures provenant d'ITEP (4 en 2017) et de la M.D.P.H (2 en 2017)

On a organisé cette année :

- 9 visites de premier contact
- 11 visites de pré-admission

Sur 35 candidatures, nous avons notifié 11 rejets et classé 4 dossiers sans suite.

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**
	9	10	10	/

La liste d'attente au 31/12/2018 se maintient par rapport à l'année précédente et reste plus importante pour les garçons que pour les filles :

- 4 garçons en internat
- 3 filles en internat, et
- 2 jeunes à l'Accueil de Jour

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? **Oui**
Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation : **0**
Taux d'hospitalisation complète (dont domicile, hors consultations et séances) en % : **0**

4. Réponse accompagnée pour tous

L'IMPro a été contacté par la MDPH 48 pour une situation complexe nécessitant l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global. La situation concerne une jeune accompagnée par un ITEP, pour qui une orientation IME-IMPro était envisagée. Toutefois, la situation de cette adolescente, qui bénéficie aussi d'une mesure sociale et d'une prise en charge par le service de pédopsychiatrie (Unité de Soin pour Adolescent), ne lui a pas permis de s'engager dans une démarche d'apprentissage au sein de l'IMPro.
Toutefois la perspective d'un accès progressif à notre établissement est envisagé avec l'ensemble des partenaires concernés, et ce dès que sa situation le permettra.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

Bilan des projets personnalisés :

Réunions de synthèse/bilans d'admission et PIA	39
Réunions de suivi de PIA	39
Réunions cliniques	48
Bilans de période de stage aux villas socio-éducatives	4
Bilans extérieurs (stages milieu ordinaire, ESAT, Foyer d'Héb., Foyer de vie)	54

Au cours de l'année 2018, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets individualisés d'accompagnement (PIA) ont été réalisées comme prévu dans le cadre du projet d'établissement.
Celles-ci sont conséquentes en nombre et ont des échéances précises. Elles correspondent à la nécessaire prise en compte des différentes étapes et rythmes de co-construction d'un projet d'insertion socio-professionnelle et du passage au statut adulte pour certains.
Ainsi, l'accueil et/ou l'accompagnement des 49 jeunes sur l'année ont donné lieu, pour chacun, à un bilan d'admission ou à un bilan de synthèse, mettant en présence le jeune, ses représentants légaux et l'équipe pluridisciplinaire, au cours duquel est défini le PIA.
A une échéance de 6 mois, une réunion de suivi de PIA a été systématiquement effectuée de manière à évaluer la mise en œuvre des axes du PIA et à apporter les ajustements nécessaires.
Par ailleurs, les réunions cliniques programmées annuellement (1 à 2 réunions par semaine) ont permis d'ajuster ou d'étayer les modalités de prise en charge d'un jeune, dans une réactivité particulièrement importante au regard de la « période de vie » du public accompagné (adolescents/jeunes adultes) et de la durée moyenne d'accompagnement en IMPro (relativement courte).
Ces différents temps spécifiques permettent l'évaluation formalisée des axes du projet, l'actualisation de celui-ci à partir d'évaluations réalisées en internes ou à l'extérieur (périodes de stage) et l'expression des attentes du jeune concerné et / ou de ses représentants légaux.
L'ensemble des éléments, comprenant un « document d'auto-évaluation du jeune » (renseigné 2 fois par an par le concerné), fait l'objet d'écrits remis au jeune et / ou à ses représentants légaux. Ils sont archivés dans le dossier unique de l'Usager.

2. Participation des Usagers

Les dernières élections ont eu lieu en Octobre 2017.
3 réunions se sont tenues en 2018 (09/02/2018, 24/04/2018 et 24/10/2018)

09/02/2018	24/04/2018	24/10/2018
Journée des Familles (date, thématiques, organisation)	Présentation des Comptes Administratifs 2017	Evolution du Projet d'Etablissement - Démarche inclusive : Ouverture d'une classe externalisée ? Accès aux formations qualifiantes ? Accès au logement inclusif Point sur la démarche de professionnalisation du parcours des jeunes
Point sur l'avancée de la Démarche d'Amélioration de la Qualité	Journée des Familles (thématiques, organisation)	Point sur les travaux en cours et à venir : Travaux prévus par le CVS, Hébergement, Ateliers
Projet Culture et Handicap sur le thème de la parentalité (IMPro, Foyers d'Hébergement, SESSAD Pro)	Questions des différents représentants	Journée des Familles : Point sur la journée du 15/06/2018 Propositions pour la journée 2019
Questions des différents représentants	Questions diverses	Questions des différents représentants
Questions diverses		Questions diverses

Le Conseil de la Vie Sociale dispose d'un mandat de 3 ans dont le renouvellement est intervenu en 2017.
Le Président est un élu du collège parent, la Vice-Présidente est un Usager.

<u>Composition</u> :
2 Usagers titulaires dont 1 Vice-Présidente
2 Usagers suppléants
2 élus au collège parents
1 représentant de l'Association
2 représentants des professionnels
3 réunions en 2018

Lors des réunions et des consultations du conseil de la Vie Sociale, des échanges d'informations, des discussions sur certaines thématiques ont permis d'élaborer ensemble des règles de vie, de conduites, d'exercice des responsabilités personnelles. Il convient de souligner par exemple le travail régulier effectué sur la thématique de l'accès et de l'utilisation des réseaux sociaux qui permet de réaliser une exposition tous les ans lors de la journée des familles.
Les jeunes et les représentants des familles font partie de certains groupes de travail dans le cadre de la démarche qualité, en particulier pour l'élaboration du nouveau règlement de fonctionnement. Les jeunes sont aussi très impliqués dans les groupes DAQ sur l'élaboration et l'écriture des projets d'ateliers. Dans ce sens, deux jeunes font partie du comité de pilotage de la démarche.

Par ailleurs, deux réunions générales des jeunes ont lieu tous les ans afin d'évoquer les évolutions du projet d'établissement et toutes autres questions qu'ils souhaitent aborder (elles suivent les deux réunions générales des professionnels).

3. Vie sociale

Objectif principal : Préparer l'insertion sociale de chaque jeune accompagné en lien avec son projet d'insertion professionnelle.

Dans le cadre du projet d'établissement, les accompagnements éducatifs sont affinés et développés de manière à répondre aux besoins des personnes accueillies (dans le sens des besoins / prestations de la nomenclature SERAFIN-PH).
Les objectifs individuels, les moyens mis en œuvre dans les différents champs et les échéances programmées pour réaliser ces objectifs sont inscrits dans le PIA, dans une démarche de co-construction associant l'IMPro, le jeune et/ou son représentant légal. Les temps d'accompagnement sont formalisés sur les emplois du temps généraux et individuels des jeunes.
La déclinaison des prestations en réponse aux besoins (liste non exhaustive) et les actions mises en œuvre visent à favoriser l'accès au milieu ordinaire.
Pour l'année 2018 :

APPRENTISSAGES ET DEVELOPPEMENT DES AUTONOMIES		
Déplacements	Sorties en autonomie	Nombre de jeunes concernés par les prises en charge individuelle : 18 Plusieurs étapes avant la mise en œuvre de la sortie en autonomie, en lien avec le PIA et responsables légaux : 6 en cours

	Utilisation des transports en commun	Train (domicile familial) : 2 Bus (loisirs, stages) : 5 Autres moyens de transport : covoiturage (domicile familial) : 1
	Préparation du Code de la Route	Auprès d'un organisme adapté : 2 et 3 en cours de formalisation Auprès d'une auto-école du milieu ordinaire : 3 BSR obtenu : 1
Vie quotidienne - Hygiène	Prendre soin de sa personne, de sa vêture et de son espace personnel	40 jeunes concernés par l'accompagnement éducatif Prise en charge individuelle hebdomadaire (spécifique) : 5
Vie quotidienne - Alimentation	Etablir un menu équilibré Faire les courses dans le respect du budget Confectionner un repas	Nombre de jeunes concernés : 20 au quotidien (projet Villas) 16 mensuellement (projet Unités) 18 dans le cadre des groupes week-end
Gestion de l'argent	Utilisation d'une calculatrice, d'un tel portable pour respecter un budget	Nombre de jeunes concernés : 29
	Utilisation d'un tableau de tenue des comptes personnels	Nombre de jeunes concernés : 10
	Apprentissage de la budgétisation de petites sommes en priorisant les besoins (argent de poche, vêture)	Nombre de jeunes concernés : 35
	Accompagnement autour de la démarche d'épargne Utilisation de la carte bleue	Nombre de jeunes concernés : 2 Nombre de jeunes concernés : 4
Sécurité des personnes / Sécurité des biens	Connaître les gestes et consignes /Formation Sécurité	Nombre de jeunes concernés : 28
Accès au statut d'adulte	Utilisation du téléphone portable et des réseaux sociaux Facebook, Instagram Snapchat	Nombre de jeunes concernés : Tous Actions individuelles ponctuelles ou en petit collectif
	Gestion des temps libres	Encourager les sorties en autonomie : tous

		Rechercher, proposer, soutenir des propositions d'activités à partir des centres d'intérêt du jeune
	Prendre des rdv	Coiffeur, esthéticienne, Professionnels de droit commun : CMS, psychologue du travail (bilans), planning familial, organismes sociaux, services tutélaires…
	Participation aux réunions / engagement	COPIL DAQ / groupe de travail DAQ : 4 Conseil de Vie Sociale : 4 Groupes d'échange et d'information EVAS : tous les jeunes
ACCOMPAGNEMENTS A LA PARTICIPATION SOCIALE ET A LA CITOYENNETE		
Habiletés sociales	Codes sociaux Relation à l'autre et ajustement relationnel Gestion des conflits Travail autour de scenarios sociaux en lien avec la prise en charge en psychomotricité	Ensemble de la population Travail spécifique
Accompagnement vers l'accès au droit commun	Recensement JDC Inscriptions listes électorales	8
	Information et accompagnement vers les dispositifs	CMS, Cap emploi, CEDIFF…
Pratique individuelle et régulière d'activités en milieu ordinaire	Inscriptions dans les clubs sportifs du territoire	14 jeunes concernés
	Inscriptions à des activités proposées par les établissements scolaires du milieu ordinaire	Partenariat Lycée Terre Nouvelle : 3
Activités à visées éducatives, culturelles et de socialisation	Théâtre, participation à divers festivals, cinéma, patinoire, musée, visites	L'ensemble des jeunes Accès aux évènements culturels, sportifs et de loisirs développés avec les jeunes des groupes week-end

Activités citoyennes	Cf. partie IV-6	
Mise en place de groupes de prévention	EVAS Réseaux sociaux Sensibilisation au harcèlement…	Session de 6 à 8 séances pour tous les jeunes : 5 groupes de 7 jeunes et 1 groupe de 12 Session complémentaires pour 2 groupes de 6 à 8 jeunes Interventions ponctuelles
Accompagnements spécifiques extérieurs	Champ thérapeutique	CMP : 7 Unité de soins pour adolescents : 3 Equiphoria : 2 Centre Ressource Autisme (CRA) : 2
	Mesures sociales	Rencontre et travail en lien avec les services de l'ASE : 5 jeunes concernés Contrats jeunes majeurs : 2
	Mesures de protection juridique et mesures judiciaires	Mandataires judiciaires : 5 Audiences : 3 Suivi PJJ : 1
CO-CONSTRUCTION DU PROJET D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE		
Réunions co-construction PIA	A l'IMPro ou en visite à domicile : familles, assistants familiaux, éducateurs ASE, PJJ, mandataires de justice	Nombre de jeunes concernés : tous Réunion 2 fois par an / jeune
Mise en place de stages professionnels Réalisations des fiches de demande de stage, démarches et bilans	Vers le milieu protégé	Nombre de stages : 37
	Vers le milieu ordinaire	Nombre de stages : 17
Mise en place de stages relatifs à l'hébergement	Aux villas socio-éducatives (préparation, évaluations, bilans) En foyer d'hébergement	Nombre de stages : 4 Nombre : 13

Accompagnement dans la démarche de bilan de compétences	Session de r-vs avec un psychologue du travail	Nombre de jeunes : 2
Accompagnement vers la présentation d'examens	RSFP	14
	CFG	5
	ASSR 1 et 2	15

4. Scolarisation et formations

A. *Unité d'Enseignement*

Les classes de l'IMPro « Le Galion » fonctionnent avec les classes de l'IME « Les Sapins » et forment l'Unité d'Enseignement (UE) du « Dispositif Enfance » de l'Association « Le Clos du Nid ». Elle est sous la responsabilité pédagogique d'un professeur des écoles (spécialisé, option D), coordonnateur à plein temps.
Pour l'IMPro, les moyens d'enseignement sont constitués d'un professeur des écoles à plein temps (coordonnateur), d'un professeur des écoles à mi-temps mis à disposition et d'une enseignante sous contrat à mi-temps soit 2 ETP qui exercent selon le rythme de l'éducation nationale (24 heures par semaine : circulaires N°82-507 et 45 du 04/11/1982). Les élèves sont pris en charge quatre jours par semaine, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le projet pédagogique de la convention de l'U.E. détaille très précisément son organisation et donne les grands axes.
Concrètement, tous les jeunes sont scolarisés jusqu'à leur 20 ans, dans des groupes de niveaux, sur des temps d'enseignement déterminés en Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.), en lien avec le Projet Individualisé d'Accompagnement. Le temps de scolarisation varie de 2h30 à 11h30 par semaine en fonction du projet : passage examen CFG (Certificat de Formation Générale), préparation et passage des ASSR (Attestation de Sécurité Routière) niveaux 1 et 2, préparation aux formations qualifiantes (type CAP) et aux RSFP AFPA en lien avec les ateliers, orientation en milieu protégé…

Durant l'année 2018, la totalité des élèves ont participé aux projets : « Collège au cinéma » et « Découverte de la truffe : cavage et dégustation ».

	Nombre élèves	Temps de scolarité par semaine	Certificat de Formation Générale	ASSR[5] Niveau 1	ASSR Niveau 2
Classe 1 (Lundi/mardi)	**15**	2h30 à 5h00	/	**3**	**3**
Classe 1 (Jeudi/vendredi)	**16**	2h30 à 5h00	/	**2**	**4**
Classe 2 (Coordonnateur)	**10**	2h30 à 11h30	**5** (passation et obtention)	**1**	**2**

Au niveau des perspectives de l'UE, afin de répondre aux politiques publiques (Convention en faveur de l'école inclusive du 21/09/2016, 3ème plan autisme, Loi n°2005-102 du 11/02/2005, Arrêté du 02/04/2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les ESMS, Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23/06/2016), une réflexion est actuellement tournée vers des démarches inclusives. La convention de l'Unité d'Enseignement doit être reconduite et une actualisation de celle-ci est donc en cours.

B. Ateliers

a. Projet d'ateliers

Le projet des ateliers est en cours de finalisation, dans le cadre de la démarche qualité dont il constitue un axe d'amélioration, que ce soit dans le champs des accompagnements directs, de la préparation à l'accès à l'emploi, la sécurité, …Ils sont au nombre de 7 :

« Jardins/Espaces Verts »	« Conditionnement et métiers du bois »	« Service en Restauration » et « Métiers de la propreté »	« Cuisine » et « Blanchisserie »	« Peinture - Multi-travaux »

[5] ASSR : Attestation Scolaire de Sécurité Routière

ACCUEIL, FONCTIONNEMENT et SÉCURITÉ

Accueil et fonctionnement

Dans le cadre de la procédure d'admission, lorsque la commission a donné une suite favorable au dossier de candidature, une visite est proposée au jeune, à sa famille et aux professionnels assurant l'accompagnement.
Au cours de cette visite le futur stagiaire se voit présenter l'ensemble des services de l'IMPro, avec une attention particulière portée à chaque atelier.
Lors de ce temps, l'éducateur d'atelier répond aux questionnements de chacun et décrit plus spécifiquement l'organisation, le fonctionnement et les objectifs de l'atelier dont il est responsable. Suite à cette visite, le jeune va pouvoir effectuer un choix d'atelier qui sera étudié par l'équipe technique en fonction de ses projets, de ses capacités mais aussi en fonction de l'organisation des effectifs.
Tout au long de sa période de stage le jeune va être évalué de manière à identifier ses besoins en termes d'accompagnement et de définir si les modalités proposées à l'IMPro pourront répondre à ceux-ci ainsi qu'à ses souhaits et attentes.
En découlera un bilan de stage qui aboutira ou non à une admission.
Dans le cas d'une proposition d'admission, les éducateurs d'ateliers préciseront les objectifs de l'accompagnement proposé et les modalités de mise en œuvre.

Accueil

A son admission à l'IMPro, le jeune se voit remettre les documents officiels et par signature s'engage à être dans une démarche pédagogique et d'apprentissage afin d'étayer son orientation et son futur choix professionnel.
Le fonctionnement des ateliers s'inscrit sur une année pédagogique. Durant cette période deux bilans seront posés (PIA, suivi de PIA) en intervalle de 6 mois. Ceux-ci permettent de redéfinir ou de valider les objectifs d'accompagnement. Le jeune et l'équipe pluridisciplinaire se réfèrent à ces documents afin de préciser progressivement l'orientation future.

Emploi du temps et affectation d'ateliers

Le jeune suit les enseignements de 2 ateliers sur la semaine (Lundi/Mardi et Mercredi/Jeudi/Vendredi) en fonction des choix qu'il aura mentionnés lors des demandes de vœux, chaque année au mois de Juin.
Pour les jeunes préparant le CFG, l'atelier unique est mis en place ainsi que pour certains jeunes sur indication du PIA.
En découle un emploi du temps individualisé qui s'intègre dans le cadre du fonctionnement institutionnel. Il prend en compte tous les temps d'accompagnement et de prises en charge (sport, école, rendez-vous thérapeutiques, …) sur une semaine.

En cas de fermeture d'atelier, un lieu de rattachement est attribué (en début d'année) permettant au jeune de poursuivre normalement ses apprentissages. Cet atelier de rattachement est, le plus souvent possible, le deuxième atelier du jeune concerné.

Encadrement

Les apprentissages et l'encadrement sont dispensés par des éducateurs techniques spécialisés et des moniteurs d'atelier.
Par ailleurs, les professionnels des services cuisine, lingerie, entretien et entretien des locaux participent au projet en proposant un accompagnement et des stages.

Horaires

Les horaires type d'une journée en atelier :

- 9 H 00 à 12 H 00 et 13 H 30 à 17 H 00, le Lundi, Mardi et Jeudi
- 9 H 00 à 12 H 00, les mercredis,
- 9 H 00 à 12 H 00 et 13 H 30 à 16 H 30, les vendredis (pour les jeunes hors département départ à 14h45).

Les jeunes ont une pause :
- 10 H 30 à 10 H 45, tous les matins, et
- 15 H 30 à 15 H 45 du Lundi au Jeudi, et de 14 H 45 à 15 H 15 le Vendredi.

Ces pauses sont encadrées par les éducateurs d'ateliers, les éducateurs de vie sociale et les enseignants (cf. tableau des surveillances de pauses).
Des aménagements des horaires d'ateliers et des pauses sont mis en place lors de chantiers et de prestations extérieures.

Sécurité

La démarche de professionnalisation proposée aux jeunes passe par une maîtrise des règles de sécurité qui permet l'accès au travail.
Les règles de sécurité, les matériels liés à la sécurité, sont totalement intégrés dans les démarches pédagogiques tout au long de l'année.
La procédure relative aux machines dangereuses est identifiée dans le DUER. Cette procédure sera actualisée lors d'achats / investissements dans de nouveaux matériels. Une procédure d'information sur l'utilisation des machines dangereuses pour des jeunes 15 à 18 ans a été communiquée à la DIRECCTE.

L'ensemble des équipes éducatives sensibilisent les jeunes au respect des outils mis à leur disposition (locaux, matériels, véhicules…). Au travers de formations « sécurité », les jeunes se forment à des gestes et des techniques tels que le maniement des extincteurs, exercices d'évacuation, formation posturo-professionnelle, …

Objectifs de l'apprentissage des consignes de sécurité *(cf. fiche monographique n°UFM-IMP-GA-039)* :

- ✓ Accompagner les jeunes à avoir un comportement adapté dans un lieu de travail,
- ✓ Apprendre et respecter les règles d'hygiènes et de sécurité générales,
- ✓ Connaître et respecter les règles de sécurités spécifiques aux activités professionnelles et aux locaux,
- ✓ Savoir utiliser les espaces et le matériel mis à disposition ainsi que les Equipements de Protection Individuels (EPI),
- ✓ Veiller au port des tenues de sécurité dans le cadre des apprentissages des ateliers et sensibiliser les jeunes à la manipulation des machines et des produits.

D.U.E.R. - Programme de préventions des risques

C'est le Document Unique d'Evaluation des Risques répondant aux exigences réglementaires et regroupant les risques potentiels d'atteintes à la santé physique, mentale et à la sécurité des jeunes apprentis sur le site de l'IMPro exploité par l'Association du Clos du Nid.
La rédaction du DUER est réalisée avec le responsable sécurité de l'Association, les Usagers, les ETS et le Directeur.
Les jeunes sont sensibilisés aux risques qu'ils sont susceptibles de rencontrer durant leurs apprentissages (informations, formations, affichages…) tout au long de l'année pédagogique et aux conduites à tenir pour se positionner en situation professionnelle.
Le D.U.E.R. est mis à jour chaque année. Il permet l'élaboration d'un programme de prévention des risques : formation TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), formation incendie, …

Accès aux ateliers et tenue de travail

Les jeunes sont en atelier du lundi matin au vendredi après-midi, sauf arrêt maladie et/ou prescription médicale (et suivant les disponibilités des encadrants).
Tous les ateliers sont dotés de tenues adaptées aux différents apprentissages qui sont à disposition à l'atelier[6].
Dans la visée de préparer chacun à une insertion socio-professionnelle, une exigence particulière est portée à l'hygiène corporelle et vestimentaire lors de l'accès aux ateliers. Un accompagnement en ce sens est mené par les équipes de vie sociale de manière collective et individuellement si nécessaire (PIA, Accompagnement éducatif individuel).

[6] Cf. Contrat de Séjour, Trousseau

Un manque d'hygiène corporelle ou vestimentaire peut-être un motif de retour sur l'unité de vie sociale.

Prise de connaissance et respect des règles applicables en ateliers au regard du Règlement de Fonctionnement

Modalités de prise de connaissance

A son admission le jeune se voit remettre des documents tels que le Livret d'Accueil, la Charte des Droits et des Libertés et le Règlement de Fonctionnement de l'IMPro.
Les jeunes prennent connaissance avec l'éducateur d'atelier des règles de l'établissement et de manière spécifique celles propres à chaque atelier.

Problèmes de comportement et non-respect des règles

Dans le cadre du règlement de fonctionnement, en cas de manquement au respect des règles, une échelle de sanction sera appliquée, des mesures éducatives et/ou de réparation pourront être prises.
En cas de dégradation du matériel commun ou non-respect du matériel mis à disposition pour l'apprentissage, le jeune peut avoir une sanction de réparation et /ou de remboursement.
Par ailleurs, le jeune pourra être reçu par le Directeur et/ou la Chef de Services.

Démarches d'orientation professionnelle (cf. fiche monographique n°UFM-IMP-GA-044)

Objectifs :

Il s'agit de co-construire avec chaque jeune, en lien avec ses représentants légaux, un projet d'orientation professionnelle à partir de ses compétences et de ses souhaits et de proposer un accompagnement dans le cadre des ateliers qui permette de :

- ✓ Développer les compétences professionnelles (posture et technique).
- ✓ Apprendre au jeune à s'auto-évaluer en atelier.
- ✓ Favoriser les découvertes professionnelles afin d'étayer la réflexion et l'élaboration progressive d'un projet professionnel.
- ✓ Permettre la découverte d'intérêts pour certaines activités professionnelles (visites, prestations extérieures, stages, recherches informatiques…).
- ✓ Mettre en situation professionnelle/ expérimentations pour bénéficier d'une évaluation extérieure et étayer le jeune pour qu'il s'auto-évalue dans le contexte réel.
- ✓ Une fois le milieu professionnel déterminé et le secteur géographique défini, engager avec la personne concernée les procédures d'admission ou de demandes d'emplois.

Information systématique des parents/représentants légaux des démarches engagées et visite avec ceux-ci des établissements lors de l'étape de demande d'admission.

OUTILS

Les référentiels métiers

Le contenu des programmes pédagogiques repose sur le socle commun au niveau national, reconnu par un organisme de formation adulte (AFPA) : le référentiel métier. Une définition des objectifs pédagogiques, des moyens et méthodes mis en œuvre s'appuie sur des observations cliniques, des réunions de synthèse, de suivi de PIA, …

La RSFP (Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels

Le dispositif de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP) permet aux jeunes n'ayant pas les prérequis pour accéder aux formations qualifiantes d'envisager de nouvelles perspectives d'évolution. L'objectif est d'inscrire les jeunes dans une démarche de professionnalisation et un parcours de formation qui doit pouvoir se poursuivre après leur départ de l'IMPro.
Les compétences sont répertoriées dans des référentiels construits et validés par des professionnels, selon une méthodologie identique aux référentiels des titres professionnels délivrés par l'AFPA. La mise en œuvre repose, également, sur un partenariat avec des professionnels du milieu ordinaire et d'autres établissements sociaux et médico-sociaux impliqués qui valident les savoir-faire des candidats lors des jurys.
La RSFP s'inscrit comme une étape dans le parcours professionnel de la personne accueillie.

L'accès au milieu protégé ou ordinaire de travail (cf. Projet d'Établissement - Professionnalisation - V.5.2.2)

Cette démarche est mise en œuvre par étapes, tout d'abord dans une visée de découverte, puis d'expérimentation pour évoluer vers la détermination d'un projet d'orientation.
Mises en place de :

- Visites d'entreprises et d'établissements en milieu ordinaire et protégé,
- Journées d'immersion
- Stages

MILIEU PROTÉGÉ	MILIEU ORDINAIRE
Réunion projets de stage / Fiches stages	Réunion projets de stage / Fiches stages
Visites d'ESAT	Visites d'entreprises
Journées d'immersion	↓
Stages : - De découverte - D'évaluation - D'orientation	Stages : - De découverte - D'évaluation - D'orientation
Réunion d'évaluation / bilan	Réunion d'évaluation / bilan

Réunion projets de stage / Fiches stages

Deux fois par mois, une réunion avec la chef de services, l'assistante sociale, les éducateurs d'atelier et le coordonnateur de l'Unité d'Enseignement permet d'élaborer les modalités de mise en œuvre des axes de travail du PIA. Dans ce cadre sont proposés les stages à solliciter auprès des partenaires qui font l'objet d'une fiche « projet de stage » signée par le jeune, l'éducateur d'atelier et le référent de projet, soumise à validation de l'équipe technique.

Visites d'ESAT et d'entreprises (cf. fiche monographique n°UFM-IMP-GA-042)

Une visite est organisée une fois par trimestre de manière collective (groupe de 4 à 6 jeunes) pour favoriser la découverte du milieu professionnel. Dans le cadre de l'atelier, des visites ponctuelles sont mises en place afin de découvrir une activité spécifique.
Par ailleurs, des visites sont mises en place de manière individuelle dans le cadre du PIA.

Journées d'immersion en ESAT (cf. fiche monographique n°UFM-IMP-GA-045)

Ces périodes ont pour visée première de permettre à chacun d'avoir un premier contact avec le milieu du travail, de manière sécurisée. Elles s'organisent sur la base de 3 à 4 journées auxquelles participe un groupe de 4 à 5 jeunes maximum accompagnés d'un éducateur d'atelier.

Stages

3 types de stages sont organisés en fonction des objectifs de ceux-ci :

- Stage de découverte
- Stage d'évaluation
- Stage d'orientation

Les terrains de stage et les durées sont déterminés en réunion, à partir des PIA. Les partenaires du secteur de Marvejols sont mobilisés en premier lieu. Ensuite, lorsqu'il s'agit de stage d'orientation visant une admission, les structures des zones géographiques choisies par les jeunes sont sollicitées.

Réunion d'évaluation / Bilan

Chaque stage débute à partir des objectifs précisés par le jeune et l'éducateur d'atelier (cf. livret de stage en milieu ordinaire).
Chaque fin de stage est ponctuée par un bilan que ce soit en milieu protégé ou ordinaire. Celui-ci est effectué par le maître de stage et le référent projet, parfois avec l'assistante sociale. Cette évaluation permet de valider des compétences.

L'évaluation

- Évaluations fonctionnelles : PEP3, AAPEP, Vineland, bilans neuropsychologiques, …

- Évaluations au sein de l'IMPro : bilans de stage / synthèse / suivi de PIA : A partir des objectifs d'accompagnement définis lors du bilan d'admission, dans le PIA ou suivi de PIA, les éducateurs d'ateliers effectuent une évaluation complète en termes de technicité et de posture professionnelle.
  Pour ce faire, un document commun est utilisé, il repose sur des critères fondamentaux utilisés dans le secteur de l'insertion professionnelle.
  Les méthodes et outils d'évaluation permettent une progressivité et une individualisation de l'accompagnement.

- Évaluations complémentaires externes : périodes d'immersion (livret d'évaluation avec 3 parties : le jeune, l'éducateur d'atelier et le professionnel du lieu d'accueil), ou de stages (pour le milieu ordinaire, transmission d'un livret d'évaluation au responsable de stage.
  Pour les stages en milieu ordinaire, une grille d'évaluation est construite en lien avec le référentiel métier et transmise afin de bien cibler les observations.

Les évaluations réalisées lors de bilans par des psychologues du travail permettent d'étayer les démarches d'évaluation vers le milieu ordinaire de l'emploi.

Accompagnement des jeunes avec TSA

Les principaux axes d'accompagnement de ces jeunes sont les suivants :

- **Accompagner vers le diagnostic en lien avec le Centre Ressource Autisme Languedoc Roussillon, lorsque le diagnostic positif n'a pas été clairement posé en amont de l'admission à l'IMPro.**

- **Réaliser en interne des évaluations fonctionnelles spécifiques des TSA avec notamment**
  - La passation du TTAP (profil de transition vers la vie adulte ; TEACCH)
  - La réalisation de bilans neuropsychologiques à l'admission (langage, gnosies, capacités mnésiques, fonctions exécutives)
  - La passation d'un profil sensoriel

Ces bilans ont pour objets d'apprécier au mieux les profils fonctionnels des jeunes afin de mettre en place, dès le début de leurs prises en charge, les outils spécifiques indispensables dans l'accompagnement des personnes avec TSA vers l'inclusion sociale et vers l'emploi.

- **Au regard des bilans et des évaluations cliniques, mettre en place, de manière spécifique, des adaptations sur les postes de travail en atelier. Pour cela, utiliser des outils inspirés de la méthode TEACH et des techniques d'apprentissage de type ABA :**
  - Supports visuels de communication réceptive
  - Structuration du temps, mise en place d'emplois du temps visuels, utilisation de Timers
  - Structuration de l'espace et adaptation des postes aux profils sensoriels des jeunes (port de casque anti bruits, travail posté, …)
  - Structuration des tâches à accomplir avec séquençage visuel de l'action attendue

Ces outils mis en place à l'IMPro ont pour objets d'être transposés et utilisés dans le futur lieu de travail du jeune. Un lien entre les équipes de l'IMPro et les équipes partenaires du monde du travail en milieu ordinaire, adapté ou protégé est indispensable dans ce passage de relais. Certains outils cités ci-dessus sont également pertinents dans l'accompagnement du jeune sur les temps de vie sociale en vue d'une orientation dans un logement inclusif par exemple.

- **En complément des accompagnements à la vie professionnelle, les jeunes avec TSA bénéficient d'un accompagnement spécifique ciblant l'entrainement aux habiletés sociales à partir du programme GECO publié et diffusé par le CRA de Montpellier.**

Objectifs de la neuropsychologie au sein de l'IMPro « Le Galion » :

Cette fonction au sein d'un IMPro permet dans un premier temps d'effectuer les bilans neuropsychologiques des jeunes accueillis. Ces bilans permettent de définir plus finement le profil cognitif de la personne et de cibler ses forces et faiblesses. Il s'agit par la suite de pouvoir adapter au mieux le poste de travail au niveau des ateliers au sein de la structure et de permettre au jeune de développer des stratégies compensatrices lui permettant de s'adapter plus facilement ensuite au monde du travail (ESAT, milieu ordinaire).

- Mettre en place des séances de remédiation cognitive ciblées sur certains déficits de ce point de vue afin d'apprendre aux jeunes à compenser leurs difficultés lorsque cela est possible par l'apprentissage de stratégies compensatrices. Ces séances doivent être individuelles et/ou collective et doivent permettre de soutenir les capacités cognitives affaiblies et le processus d'apprentissage des jeunes. Cette démarche contribuerait également de manière indirecte à soutenir et améliorer l'autonomie des jeunes afin de leur permettre une meilleure adaptation au monde du travail et au passage à la vie adulte.
- Effectuer des tests au niveau des bilans neuropsychologiques de chaque jeune (premier bilan à l'entrée à l'IMPro et le second avant de quitter la structure pour le monde de travail). Ces tests doivent permettre d'objectiver l'efficacité de la remédiation cognitive et des adaptations de poste proposées lors du cursus au sein de l'IMPro.

Planification / séquençage des tâches

Toutes les planifications et séquençages de tâches sont adaptés au jeune. Ils peuvent prendre la forme d'écrits, de tableaux. Ils peuvent inclure des photos, des pictogrammes…

- Planification de la journée de travail : L'organisation de la journée est détaillée sur un support propre à chaque atelier et/ou adapté au jeune concerné. Le lieu, les activités et la tenue de travail correspondants sont répertoriés en lien avec les fiches pédagogiques d'activités.
- Fiches pédagogiques d'activités : elles permettent aux jeunes de se repérer, de façon autonome, dans l'activité proposée. Elles décomposent les postes de travail, les tâches à réaliser, les outils et les équipements de sécurité nécessaires.
- Fiches pédagogiques des postes de travail : elles expliquent de manière concrète et séquencée les différentes étapes correspondantes au poste de travail.

L'auto-évaluation

La démarche d'auto-évaluation est systématiquement engagée auprès des adolescents, de manière générale et précisément dans le cadre de l'atelier. En effet, celle-ci fait partie intégrante de la démarche de professionnalisation. Un support adapté a été créé et est utilisé par les jeunes.

Pair-aidance

- Tutorat, pair-aidance, accompagnement/étayage, démonstration
- RBPP

PARTENARIATS (cf. Projet d'Établissement - V.5.2.2 et fiche monographique n°UFM-IMP-GA-038)

Les partenariats sont nombreux avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle du milieu ordinaire ou protégé de travail. Dans ce sens, la recherche des dispositifs de droit commun est privilégiée.
Ils permettent l'immersion, l'évaluation ainsi que les démarches d'admission et d'embauche.
Leur mise en œuvre repose sur des conventions de partenariats qui prévoient des modalités adaptables en termes de nombre (accueil individuel ou en groupe), de durée, d'horaires, d'objectifs, au service du projet d'ateliers et des PIA respectifs.

	Jardins / Espaces Verts	Conditionnement et métiers du bois	Service en restauration / Métiers de la propreté	Cuisine / Blanchisserie	Peinture / Multi-travaux
Collectivités Territoriales	Mairie de Marvejols Centre d'Incendie de secours de Marvejols	Mairie de St Germain du Teil Mairie de Chanac Mairie de Marvejols	Mairie de Marvejols Mairie de Chanac	Mairie de Marvejols : - nuit des trophées - journée des associations Fonction territoriale (Mende)	Mairie de Marvejols

ESMS de l'Association	SESSAD Pro MAS Aubrac Entreprise Adaptée	EATU IME Les Sapins Foyer St Hélion ESAT La Colagne	EATU Foyer St Hélion	ESAT Bouldoire Entreprise Adaptée EATU Foyer St Hélion MAS Aubrac ESAT La Valette ESAT La Colagne Foyer de Palherets Foyer Bouldoire Foyer La Colagne	ESAT La Valette
ESMS hors Association	Les Compagnons de Maguelone Le Prieuré Département d'origine des jeunes	Civergols Le Prieuré Département d'origine des jeunes	Département d'origine des jeunes	Civergols CRF Montrodat Les Compagnons de Maguelone Département d'origine des jeunes	Département d'origine des jeunes
Milieu Ordinaire Associatif	Les Vergers de Lozère Emmaüs 48° de rue Le jardin de Cocagne AFPA	La CAPEB Moto Club Lozérien ASC Chanac Ligue contre le cancer 48° de rue	Trèfle adapté Moto Club Lozérien Ligue contre le cancer 48° de rue	Trèfle adapté Moto Club Lozérien Ligue contre le cancer ETES DG Emmaüs Resto du cœur 48° de rue IFSI Centre appareillage	Moto Club Lozérien Emmaüs 48° de rue Le Marveloz Ligue contre le cancer

Milieu Ordinaire (Activités commerciales)	Weldom Pépinière du Sénouard Le jardin des frères Raynal Point vert Hervé Alla Thomas Maliges La main Verte	Duo Moto Weldom Atelier design	Restaurants : - Les Rochers - Mareva - Lauz'Oustal	Restaurants : - L'Europe - Les Rochers - Le Mareva - Fast hôtel Salon de Thé Delmas Blandine Coiffure La Crouzette L'auberge des pèlerins	Espace Revêtement Weldom Quincaillerie Angles Descours & Cabaud Seguret peinture
CFA / CFAS				CFA Henry Giral Lycée E. Peytavin	CFA Marvejols
Divers	La Résidence Ray (EHPAD de Marvejols)			La Résidence Ray (EHPAD de Marvejols) Résidence La Colagne Les Tilleuls	

b. *Les activités réalisées*

Ci-dessous, un tableau mettant en évidence les activités menées dans le cadre des ateliers et le nombre de jeunes concernés :

De 2 compétences validées dans le cadre de la démarche RSFP en 2015, nous sommes passés à 3 en 2016, 15 en 2017, 28 en 2018. Une trentaine de compétences par année pédagogiques devraient être un rythme répondant aux attentes des jeunes.

	Lieu	Détail	Nb de jeunes	Total de jeunes
RSFP	IMPro Le Galion et ESAT partenaires	Session Juillet 2018 - 19 compétences présentées	10	**14**
	IMPro Le Galion et ESAT partenaires	Session Décembre 2018 - 10 compétences présentées	4	
Journées Immersion 1	ESAT La Colagne (Pôle-bois)	4 fois 1 jour	4	**9**
	ESAT Bouldoire		5	
Journées Immersion 2	ESAT Pôle-bois	1/2 journée hebdomadaire - les mardis 13h30-17h00	8	**16**
		1/2 journée hebdomadaire - les vendredis 9h00-12h00	8	
Visites ESAT	Palavas les Flots	Les compagnons de Maguelone	10	**31**
	Vendres	Via Europa	7	
	Millau	Les Charmettes	7	
	Saint-Chély d'Apcher	Civergols	7	
Formation incendie	Ateliers de l'IMPro	1h00 par atelier	40	**40**
Journée citoyenne	Mairie de Marvejols	Ramassage et tri des déchets - Débroussaillage et désherbage	7	**7**
Prestations / Conventions	E.T.E.S (Ecole de Travail Educatif et Social)	Production et service de galettes	7	**229**
	EMMAÜS	Confection de viennoiseries	6	
	Direction Générale	Réalisation, dressage et service d'un buffet - Vernissage de l'exposition "Traits éclectiques"	7	

C.R.F. Montrodat	Confection et service d'un brunch - Forum sur l'éthique	13	
Trèfle Lozérien	Confection et vente de crêpes -Ligue contre le cancer	11	
Fête de départ de Monsieur le Directeur Général	Service d'un buffet dinatoire	7	
Vestiaires du club de football Chanac	Partenariat pour l'entretien des locaux	16	
Journée des familles	Organisation, présentation, accueil, service, installation	40	
Mairie de Marvejols	Partenariat pour l'entretien des espaces verts (parc de la Mairie et du centre de secours)	16	
E.H.P.A.D. Résidence Rey	Partenariat pour l'entretien du parc	16	
Festival "Le Marveloz"	Participation sur une commande artistique	16	
Association "les vergers de Lozère"	Partenariat (régulier) pour l'entretien du verger	16	
Trèfle Lozérien	Conditionnement de piquets (4 journées)	23	
ESAT Les Compagnons de Maguelone - Palavas les Flots	Camp de 2 jours. Avec visite de la structure et participation aux vendanges	10	
ESAT La Colagne (Pôle-bois)	Production de clayettes dans l'atelier de L'IMPro	18	
ESAT Bouldoire	Service d'un buffet - Vœux de l'ESAT et du Foyer	7	

C. *Éducation Physique et Sportive*

Les 49 jeunes accompagnés sur l'année 2018 ont bénéficié du programme sportif obligatoire avec en moyenne 2h00 d'activités physiques et sportives par semaine. Les 7 adolescents ayant effectué une période de stage ont intégré des groupes de pratique (évaluation) puis ont été affectés dans leur « groupe de niveau » lors de l'admission.
Les propositions de sport sont diversifiées, elles s'inscrivent dans des cycles de 10 à 12 séances avec pour chacun, la complémentarité d'un sport collectif et d'un sport individuel.

Pour l'année 2018 :

- Sport individuel : pétanque, endurance, badminton, tir à l'arc / sarbacane.
- Sport collectif: handball, football, basket-ball, ultimate.

Les axes d'accompagnement sont définis précisément dans les PIA respectifs, en lien direct avec le projet d'insertion socio-professionnelle de chaque jeune. Les principaux axes travaillés sont :

- L'amélioration des capacités physiques (endurance, résistance, vitesse…) et de l'aisance corporelle
- L'amélioration des habiletés motrices globales et fines
- Le rapport à l'autre, à un petit collectif, l'accès à la notion « de travail d'équipe »
- Le respect des consignes, l'auto-évaluation, la prise d'initiatives
- La ponctualité, l'adaptation de la tenue, l'engagement dans une action / un projet
- Le développement de la confiance en soi, de la connaissance de soi (forces/faiblesses).

Temps libres/ sport option : la pratique sportive est promue sur les temps libres, en soutenant la pratique inclusive des jeunes dans les différents clubs de la ville ou dans un lycée professionnel partenaire (cf. vie sociale). Par ailleurs, l'éducateur sportif propose de manière hebdomadaire 2 créneaux de sport « option » sur la base de 2 semestres par année pédagogique : judo, musculation et sports collectifs (football, basket-ball …).

5. Santé

A. *Thérapeutique*

a. *Psychiatre*

L'IMPro accompagne actuellement 9 jeunes porteurs de diagnostic de Trouble de Spectre de l'Autisme avec ou sans déficience intellectuelle, soit 22,5% de notre population.
Les principaux axes d'accompagnement de ces jeunes sont les suivants :

- **Accompagner vers le diagnostic en lien avec le Centre Ressource Autisme Languedoc Roussillon, lorsque le diagnostic positif n'a pas été clairement posé en amont de l'admission à l'IMPro.**

- **Réaliser en interne des évaluations fonctionnelles spécifiques des TSA avec notamment :**
    - La passation du TTAP (profil de transition vers la vie adulte ; TEACCH)
    - La réalisation de bilans neuropsychologiques à l'admission (langage, gnosies, capacités mnésiques, fonctions exécutives)
    - La passation d'un profil sensoriel

Ces bilans ont pour objets d'apprécier au mieux les profils fonctionnels des jeunes afin de mettre en place, dès le début de leurs prises en charge, les outils spécifiques indispensables dans l'accompagnement des personnes avec TSA vers l'inclusion sociale et vers l'emploi.

- **Au regard des bilans et des évaluations cliniques, mettre en place, de manière spécifique, des adaptations sur les postes de travail en atelier. Pour cela, utiliser des outils inspirés de la méthode TEACH et des techniques d'apprentissage de type ABA :**
    - Supports visuels de communication réceptive
    - Structuration du temps, mise en place d'emplois du temps visuels, utilisation de Timers
    - Structuration de l'espace et adaptation des postes aux profils sensoriels des jeunes (port de casque anti bruits, travail posté, …)
    - Structuration des tâches à accomplir avec séquençage visuel de l'action attendue

Ces outils mis en place à l'IMPro ont pour objets d'être transposés et utilisés dans le futur lieu de travail du jeune. Un lien entre les équipes de l'IMPro et les équipes partenaires du monde du travail en milieu ordinaire, adapté ou protégé est indispensable dans ce passage de relais. Certains outils cités ci-dessus sont également pertinents dans l'accompagnement du jeune sur les temps de vie sociale en vue d'une orientation dans un logement inclusif par exemple.

- **En complément des accompagnements à la vie professionnelle, les jeunes avec TSA bénéficient d'un accompagnement spécifique ciblant l'entrainement aux habiletés sociales à partir du programme GECO publié et diffusé par le CRA de Montpellier.**

b. Psychomotricité

La psychomotricité est une discipline paramédicale crée en 1961 (autrefois appelée « Rééducateur en psychomotricité »), et reconnue par le Diplôme d'Etat de Psychorééducateur en 1974 (le terme « psychomotricien » apparaît en 1985).

Le psychomotricien est un **auxiliaire de médecine**. A ce titre, les actes sont réalisés sur prescription médicale. La prise en charge psychomotrice a pour objet de prévenir ou de traiter l'altération du développement psychomoteur et de l'organisation psychomotrice d'un patient à tous les âges de la vie (de la naissance jusqu'à la fin de vie, qu'il y ait présence de handicap ou non).
Sa spécificité réside dans l'écoute et les attentions particulières portées aux manifestations psycho-corporelles et à leurs significations.
Le psychomotricien passe généralement par une médiation pour remédier à la difficulté ou aux troubles. Il agit sur le corps pour harmoniser les fonctions motrices, intellectuelles et affectives. Une médiation peut être un objet, un jeu, une technique corporelle de stimulation, d'expression ou de relaxation, une activité artistique ou sportive…
Le psychomotricien intervient dans la prévention, le dépistage et le soin psychomoteur.
Suite à la passation d'un bilan psychomoteur lors du stage d'observation du jeune, et en fonction de ces résultats et des demandes de l'établissement, une prise en charge est mise en place. Un objectif de travail est établi, il s'appuie sur plusieurs axes. Les modalités de prise en charge peuvent varier d'un jeune à l'autre (en groupe ou en individuel, de 30mn à 1h15mn de séance, hebdomadaire ou bimensuel). Différentes médiations sont utilisées : kung-fu, théâtre, relaxation, jeux libres, expression corporelle, chant…
10 jeunes bénéficient d'une prise en charge individuelle, dont les objectifs de travail sont personnalisés et modulables, et 24 jeunes en groupe (un groupe « Entraînements aux habiletés sociales », un groupe « Théâtre », un groupe « Kung-Fu » et deux groupes « Relaxation »).
Il est possible d'assurer un accompagnement direct de certains jeunes sur leurs ateliers respectifs, afin de les aider à s'adapter aux exigences pré professionnelles (aide sur le repérage spatio-temporel, travail sur les praxies, régulation tonico-posturale et tonico-émotionnelle).
De plus, a été mis en place depuis la rentrée 2017/2018 un outil, le profil sensoriel de Dunn, qui permet d'évaluer les particularités sensorielles des jeunes suivis à l'IMPro (hyper ou hyposensibilité). Cela permet de mieux appréhender le jeune dans sa globalité (en plus du bilan psychomoteur passé par chaque stagiaire) et de pouvoir mettre en place des outils pour leur permettre de s'adapter au mieux à leur environnement.

B. Soins

Type de consultations	Nombre	Type de consultations	Nombre
Médecin généraliste	210 *(↓5)*	Diététicienne	2 *(↑1)*
Dentiste	165 *(↑14)*	Anesthésistes	5 *(↑1)*
Orthodontiste	20 *(↓1)*	Intervention chirurgicale ambulatoire	5 *(↑1)*
Gynécologue	4 *(↑2)*	Petite chirurgie	3

Type de consultations	Nombre	Type de consultations	Nombre
ORL	3 *(↓2)*	Radiographies / Panoramique dentaire	11 *(↓12)*
Dermatologue	2 *(→)*	Scanner	1
Ophtalmologiste	1 *(↓1)*	CMP + CMPEA	50 *(↑24)*
Stomatologue	8 *(↑3)*	Hospitalisation UAPP	1
Endocrinologue	1	Centre Appareillage - Montrodat	2 *(→)*
Cardiologue	2 *(→)*	Centre de planification - Marvejols	10 *(↑6)*

Sur l'année 2018, les accompagnements sur le CMP de Marvejols ont encore augmenté (relais secteur enfant / secteur adulte).

- Prises en charge orthophoniste : 6 jeunes *(- 3 jeunes)*
- Bilan orthophoniste : 2 *(- 2)*
- Prise en charge kiné : 6 jeunes à raison d'une fois à 2 par semaine (sur un cycle donné) *(+2 jeunes)*
- Bilans sanguins : 19 *(- 11)*
- Injections contraceptives : 3 *(-1)*

Réunions :

- Service infirmerie : 1
- Service soins de l'Association « Le Clos du Nid » : 2
- Réunion santé jeunes 48 : 1
- Réunion DAQ

Formations :

- TSA « Stage théorique autisme et stratégies éducatives » : 1 semaine
- AFGSU II : 3 jours
- OGIRYS : 2 personnes

EVAS :

- Participation du service infirmerie au Projet EVAS (Éducation à la Vie Sexuelle et Affective).
- Préparation des séances (outils, contenu, objectifs…) avec l'éducateur (trice) concerné(e).
- Participation aux réunions de régulation.

Le congé sabbatique de l'infirmière a engendré une surcharge de travail (formation de 2 remplaçantes successives).

C. *Actions de promotion de la santé*

a. *Actions de prévention et maintien en santé autour de l'hygiène alimentaire*

Objectifs :

- Apprendre les savoirs de base en termes d'équilibre alimentaire
- Transmettre des éléments de connaissance sur les aliments du quotidien
- Encourager les jeunes à la consommation de certains aliments
- Apporter des conseils, des "astuces"
- Sensibiliser à la découverte des goûts
- Accompagner les jeunes à avoir une bonne hygiène alimentaire pour être en bonne santé à l'IMPro mais aussi plus tard dans leur vie d'adulte.

Eléments descriptifs :

Au moment des repas ou lors de temps individuels à l'infirmerie, les jeunes bénéficient d'une sensibilisation relative à l'hygiène alimentaire (collective ou individuelle) qui peut prendre diverses formes :

- Prise des repas quotidiens sur les groupes de vie où nous donnons des conseils diététiques : manger doucement, ne pas se resservir, éviter de consommer des produits gras et sucrés…
- Surveillance de la courbe de poids/taille et si besoin, contact la diététicienne après validation des médecins généraliste et psychiatre pour la mise en place d'un régime alimentaire
- Suivi médical si besoin (bilan sanguin…)
- Encouragement à la pratique sportive

b. *Éducation à la Vie Affective et Sexuelle*

Dans le cadre de la promotion de la santé, de notre mission d'éducation et de prévention, des réunions d'informations et d'échanges relatives à l'Éducation à la Vie Affective et Sexuelle (EVAS) ont été mises en place à partir de fin 2016, animées par les professionnels du service infirmerie

et des différentes unités de vie sociale, soutenues par la Direction, le médecin-psychiatre et la psychologue et en partenariat avec le Planning Familial.
Au mois de Juin, une rencontre réunissant tous les professionnels de l'IMPro concernés et Madame Bauta, animatrice du Planning Familial 48, s'est tenue et a permis de faire un bilan du travail réalisé.
Celui-ci a posé les jalons du programme EVAS ci-dessous qui s'est mis en œuvre sr la fin de l'année 2017 comme prévu.
Les accompagnements sont actuellement en cours et des temps d'évaluation programmés.

Objectifs :

- Assurer un travail d'information, de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective et sexuelle auprès de l'ensemble des jeunes accueillis
- Proposer un espace de parole, d'écoute et d'échanges agréable, convivial et sécure, avec un cadre précis (confidentialité, respect…), de manière régulière et repérée.
- Favoriser les échanges et les questionnements avec les jeunes et entre eux.
- Viser un épanouissement dans la vie personnelle des adolescents et jeunes adultes avec une préparation à leur vie d'adulte, après l'IMPro.
- Les accompagner à adopter des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre
- Favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective.

Eléments descriptifs :

Co-animation par deux éducateurs du groupe concerné ou l'un d'eux avec une professionnelle du service Infirmerie
Mise en place de la démarche sur les 5 lieux de vie sociale (Unités, Villas et Accueil de jour).
Période de mise en œuvre : du 11 Septembre 2017 à fin Janvier 2018.
Possibilité de proposer une soirée avec des modalités spécifiques, par exemple un « plateau repas », pour créer des conditions de dialogue et de participation agréables.
Programme d'animation établi en équipe éducative et thérapeutique, avec l'étayage du Planning Familial, et validé par le Docteur Vieux, médecin psychiatre.

Thématiques :

- Les relations amicales/amoureuses/professionnelles,
- Les différents types d'émotions et les sentiments,
- La puberté, le corps et les organes génitaux,

- Respect/consentement/loi/intimité,
- Vie sexuelle/pratiques/orientations sexuelles,
- Identité garçon/fille et représentations,
- Prévention MST/VIH, contraception,
- Réseaux sociaux/ internet et pornographie,
- Grossesse/maternité/parentalité…

Le nombre de séances pour chacun de ces thèmes sera adapté par les animateurs, en fonction de chaque groupe et du déroulement des temps définis.
Chaque équipe détermine le créneau qui semble le plus adapté à la mise en œuvre des séances et soumet dans la 1ère quinzaine de Septembre un calendrier de séances à la chef de services pour validation (en évitant le créneau 9h /17h excepté pour l'Accueil de Jour).
Des temps de régulation spécifiques par équipe seront réalisés à partir de la sollicitation de celles-ci, dans le cadre d'un temps de réunion clinique (2 réunions minimum consacrées à EVAS entre début Septembre et fin Janvier) auxquelles participent : l'équipe de vie sociale, le médecin psychiatre, la psychologue et l'équipe de direction.
Un bilan partagé entre tous les professionnels-animateurs des séances a eu lieu début Février 2018 afin de :

- Dégager des axes d'amélioration pour le cycle suivant de cette démarche (année pédagogique suivante).
- D'identifier un groupe de jeunes (mixte) ayant besoin d'approfondissement sur certains thèmes et échanges.

Groupe mixte :

Les professionnel-animateurs de ce groupe sont désignés à partir du volontariat.
Les thèmes des 3 à 4 séances organisées sont déterminés en réunion bilan à partir des éléments retranscrits par chaque équipe.
Mise en œuvre : entre le 26 Février et le 13 Avril 2018 (entre deux périodes de fermeture).
Une réunion de régulation et une réunion bilan ont été réalisées.

6. Activités citoyennes

L'accompagnement à la citoyenneté et le soutien de son expression a une place quotidienne dans l'action éducative, à partir de discussions, de débats et de questionnements ayant traits à la vie dans et en dehors de l'établissement. De façon plus spécifique, tout au long de l'année, les équipes éducatives et pédagogiques s'informent et se préoccupent de connaître toutes les opportunités pour proposer aux adolescents accueillis de développer cette notion de citoyenneté, de se l'approprier et de la vivre.

Les projets de week-end sont souvent orientés vers une inscription dans la cité, une participation à ses manifestations, un ancrage dans le tissu associatif qui nous entoure. 14 jeunes ont pu participer au festival Marveloz pop de Marvejols dans le cadre des sorties de loisirs et 7 jeunes ont participé à la création des décors pour le festival.
En ce sens, et toujours avec un accompagnement éducatif de proximité, les jeunes ont pu participer à différentes actions durant l'année 2018.

Droits et Devoirs

- **La journée défense et citoyenneté** : Au fil de leur prise en charge et en fonction de leur âge, chaque adolescent est accompagné à préparer et à effectuer sa journée défense et citoyenneté. Un travail de préparation en amont de la convocation est mené par les éducateurs de vie sociale pour expliquer à chacun les enjeux de cette journée et son intérêt. Ce travail de préparation, réalisé en collaboration avec les familles et en lien avec les encadrants, a permis cette année à 6 jeunes de réaliser leur « journée défense et citoyenneté ». Pour faciliter cet accompagnement, nous avons fait des demandes de rapprochement sur la Lozère.

- **Le Conseil de Vie Sociale** : Dès l'arrivée dans l'établissement, le Conseil de Vie Sociale est présenté à chaque jeune. Les adolescents et jeunes adultes peuvent expérimenter, selon les moments de l'année, le vote, l'expression des droits et des devoirs. Cette année 2018, le renouvellement des élus au Conseil de Vie Sociale a permis à chacun de s'engager et de comprendre les enjeux du vote dans la vie institutionnelle.

- **Participation à la vie institutionnelle** : Le plus possible, le jeune accueilli est amené à être acteur de sa prise en charge. En participant à la vie institutionnelle chacun est pris en compte avec ses besoins mais aussi ses souhaits.
  En participant aux « réunions institutionnelles des jeunes » instaurées par la Direction 2 à 3 fois par an, chacun peut s'exprimer, être informé et formuler des demandes en ce qui concerne le fonctionnement de l'institution et de fait être à une place de citoyen.
  Par ailleurs lors de temps de travail sur l'amélioration des prestations, sur le fonctionnement de l'établissement (Démarche d'Amélioration de la Qualité, règlement de fonctionnement) le volontariat est recherché auprès des jeunes pour qu'ils y participent et s'inscrivent en tant qu'acteurs.
  Des réunions sont menées en ce sens une fois par mois par les équipes éducatives afin de dégager un espace de parole identifié et travailler les outils de fonctionnement comme les règles de vie.
  Leur participation et leur adhésion ont particulièrement été recherchées concernant le règlement sur l'usage du téléphone et des réseaux sociaux du 10/04/2018, document intégré au règlement de fonctionnement.

Actions citoyennes, Prévention

- **Tri sélectif** : 7 jeunes ont pu participer à une réunion publique organisée par la SDEE sur le tri sélectif et ses enjeux sur le territoire sur la commune de Palhers. Cette démarche a été enjeu de prévention pour les autres lieux de vie.

Actions citoyennes, entraide

- **Journée citoyenne** : 7 jeunes de l'atelier JEV ont participé à une journée citoyenne organisée par la ville de Marvejols pour le nettoyage des berges de la Colagne et du lac du Moulinet.

- Dans le cadre d'un partenariat avec le « **Moto Club Lozérien** », 12 adolescents accompagnés de 3 éducateurs, ont participé à une action caritative (récolte de fonds) en faveur de la ligue contre le cancer.

Ouverture sur le monde environnant

En participant à des sorties extérieures, les équipes s'attachent à amener aux adolescents une certaine ouverture au monde qui les entoure, à favoriser des réflexions et débats sur des sujets abordés lors de ces sorties. De nouveaux moyens d'exprimer leur appartenance au monde qui les entoure, d'exprimer leurs avis sur celui-ci et d'en comprendre certains enjeux.

En ce sens, un partenariat pérenne est instauré avec le Musée d'Art Contemporain (MAC) de Sérignan ainsi qu'avec le service culturel de la ville de Mende permettant de participer à toutes sortes de spectacles proposés (cirque, théâtre, spectacle de Noël, comédie musicale). Ces collaborations ont permis à :

- 21 jeunes de se rendre au MAC de Sérignan,
- 28 d'assister à un spectacle présenté par le théâtre de Mende,
- 14 jeunes d'assister aux spectacles d'ouverture d'ADA et Scènes croisées,
- 7 de se rendre sur les journées du patrimoine.

Tableau récapitulatif des activités et accompagnements :

Journée de défense et citoyenneté	Travail de préparation (explication, rapprochement) Inscription sur le centre de formation de Mende	6 jeunes concernés
Conseil à la Vie Sociale	Présentation du CVS Renouvellement des élus	3 réunions en 2018 4 jeunes élus
Participation à la vie institutionnelle	Participation aux réunions institutionnelles Participation aux réunions DAQ Participation aux instances de vie institutionnelle	2 réunions par an Organisation 1 fois par mois de réunions des jeunes sur les unités de vie sociale
Actions citoyenne et prévention	Tri sélectif Réunion organisée par la SDEE	7 jeunes concernés
Actions citoyennes et d'entraide	Journée citoyenne organisée par la ville de Marvejols Nettoyage des berges de la Colagne et du lac du Moulinet Participation à une action caritative en faveur de la ligue contre le cancer	7 jeunes concernés 12 jeunes concernés
Sortie éducatives à visée culturelle	Festival le Marveloz 48ème de rue Festival médiéval du Malzieu Festival de l'eau à Millau Journées du patrimoine Spectacles d'ouverture des Scènes Croisées Fête de la Science : exposition faune et flore à Aubrac Exposition artisanale à Millau Moulin à vent Festival de la Petite Roulotte Château du Colombiers	84 participations (12 sorties pour des groupes de 7 jeunes)

Sorties éducatives à visée citoyenne	Visite de musées régionaux Journée d'intégration au lycée Terre Nouvelle	14 jeunes concernés
Sorties éducatives, supports d'activités de loisirs et de socialisation	Trèfle lozérien Pêche au lac de Barrandon Patinoire à Clermont Ferrand Zone 360 à Millau Match de la coupe du monde de football Balade et randonnée Loto Exposition sur les reptiles Restaurant Laser Game Vulcania Cinéma Baignade Foire de Millau Parc animalier d'Auvergne	161 participations (7 sorties, 21 jeunes concernés).

7. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

Les transferts (3 jours / 2 nuitées) sont un temps fort dans l'année, pour les jeunes et les professionnels.
En 2018, 31 jeunes ont pu en bénéficier. L'encadrement est spécifique, certains camps sont prévus de manière à ce que l'ensemble des membres de l'équipe éducative partage ce temps avec les jeunes.
La participation est favorisée par une prise en charge totale du coût du séjour par l'établissement.

Activités physiques et sportives : 2 transferts ont été réalisés cette année dans le cadre des APS, un camp d'hiver (7 jeunes) et un camp d'été (10 jeunes).

- **Camp d'hiver du 06 au 08 Février 2018** : L'éducateur sportif a organisé un camp sportif, basé sur la pratique des sports d'hiver (raquettes, ski de fond) à Super Besse dans le Puy de Dôme. Il a encadré le groupe de 7 jeunes avec un moniteur d'atelier, l'hébergement en pension complète a été retenu à Besse-en Chandès. Les objectifs étaient les suivants :
    - Pratique et/ou découverte et initiation à de nouvelles activités sportives
    - Travail sur le rapport au groupe, la participation, la pair-aidance
    - Partage de moments conviviaux, de temps libres
- **Camp d'été du 26 au 28 Juin 2018** : L'éducateur sportif et l'équipe de l'Accueil de jour ont organisé un camp à Palavas-les-Flots en Hérault. L'hébergement a été proposé en camping, en bord de mer. Durant ce camp, les adolescents (groupe mixte de 15 à 19 ans) ont pu pratiquer des activités inédites telles le canoë et le kayak sur mer. Les objectifs étaient les suivants :
    - Adaptation à un nouveau milieu (camping)
    - Pratique et / ou découverte et initiation à de nouvelles activités sportives
    - Permettre aux adolescents (tes) d'expérimenter 2 nuits en groupe, en dehors du cercle familial.
    - Travail autour de la vie en collectivité avec des adolescents externes.

Transferts pour les groupes de vie sociale : 2 transferts ont été mis en place pour les jeunes des villas, soit 2 groupes de 3 éducateurs et 7 jeunes.

- **Camp d'été du 19 au 21 Juin pour la « villa filles »** : L'équipe éducative a proposé aux 7 adolescentes et jeunes adultes (17 à 20 ans) un séjour de trois jours dans l'Allier, le thème principal étant la découverte d'un parc animalier et d'attractions (Le Pal), ainsi que la découverte de l'architecture et de l'histoire environnante. Les objectifs étaient les suivants :
    - Marquer la fin de l'année pédagogique
    - Renforcer la dynamique de groupe dans un contexte de « vacances », de partage de loisirs
    - Utiliser les supports d'un parc animalier pour « s'ouvrir » à d'autres activités

  Les jeunes ont développé de nouvelles autonomies en s'adaptant à un nouveau cadre et à des horaires spécifiques. Elles ont pu faire preuve d'initiatives, d'entraide et de curiosité envers ce que nous leur avons proposé. Ce camp s'est avéré très positif, l'équipe éducative souhaiterait renouveler cette expérience.

- **Camp d'été du 19 au 21 Juin pour la « villa garçons » :** L'équipe éducative de la Villa Coulagnet a proposé un camp en Ardèche, à Vallon Pont D'Arc. L'équipe éducative a choisi le camping « La Rouvière » situé au bord de la rivière. Le groupe composé de 7 adolescents et jeunes adultes garçons, de 15 à 19 ans, a été hébergé dans des bungalows-toilés. Durant les trois jours, le groupe a été en « autogestion »

pour la confection des repas. Ce camp a permis la pratique du canoë-kayak encadré par un professionnel Brevet d'état. Les objectifs étaient les suivants :

- Favoriser une bonne dynamique de groupe, impulser la cohésion
- Sortir du contexte institutionnel et développer les autonomies
- Travailler la socialisation avec les autres campeurs (période de coupe du monde de Football)
- Proposer la découverte d'un nouveau milieu naturel (faune, flore)
- Pratiquer une activité physique et sportive exceptionnelle

Ce camp s'est déroulé dans d'excellentes conditions (climat favorable, accueil adapté, activité Canoë-kayak bien encadrée). L'équipe a constaté un impact très positif sur la dynamique du groupe de garçons de la Villa Coulagnet.

Journées complémentaires :

- **Journée sportive du jeudi 25 Octobre 2018** : Journée « Via Ferrata » dans les gorges du Tarn, en Lozère, proposée à 7 participants. L'éducateur sportif a ainsi proposé une sortie « APPN » (Activité Physique de Pleine Nature), avec l'aide d'un éducateur de vie sociale. Un professionnel spécialisé est intervenu pour encadrer cette journée.

- Journée spécifique pour les groupes et équipes n'ayant réalisé un transfert, **le mercredi 08 Mai 2018 : sortie au Laser Game** de Millau pour le groupe d'adolescents et jeunes adultes de la villa garçons. Cette sortie a été particulièrement appréciée. Les jeunes ont su gérer leur stress, leurs efforts et leur excitation, en faisant preuve de stratégies en équipe.

- **Mardi 03 Juillet 2018**, les 3 éducateurs de l'équipe de l'Unité 2 ont accompagné le groupe de 7 adolescents, âgés de 15 à 18 ans au **Parc de Vulcania**, dans le Puy de Dôme. Cette sortie a eu pour objectif de marquer la fin de l'année pédagogique en groupe « complet », sur une note culturelle, à l'extérieur de l'établissement.

- **Mardi 10 Juillet 2018**, l'ensemble des éducateurs de l'Unité 1 a proposé au groupe d'adolescentes, âgées de 15 à 18 ans, une sortie **au lac de Salagou** (en Hérault), avec des temps de baignade, de jeux et un repas à la guinguette.

- **Mardi 24 Juillet 2018** : une sortie au **Bowling à St Flour** (Cantal) a également été effectuée par tous les membres de l'équipe éducative de l'Unité 2 et les 7 adolescents.

- **Mercredi 19 Décembre 2018** : Sortie **Laser-Game à Millau**, pour l'équipe complète de l'Unité 2 et les 7 jeunes du groupe. Cette sortie a nécessité un travail spécifique de préparation auprès de certains adolescents présentant des troubles du spectre autistique.

8. Transport

La « fonction » logistique transport est un élément important dans la proposition de nos offres de services. Une prestation quotidienne est proposée pour les « externes » sur tout le territoire lozérien. 4 accompagnements hebdomadaires sont proposés pour les internes de semaine (le vendredi après-midi et le lundi matin), vers ALES, NIMES, MONTPELLIER et BEZIERS. Ce type d'accompagnement assuré par nos personnels en plus des chauffeurs offre un niveau de sécurité attendu par les familles et les jeunes. Il permet aussi des temps de relais et d'échanges lors des arrêts que la règlementation en termes de transports en commun rend obligatoires.

Nous exigeons une qualité de prestation élevée, fixée par un cahier des charges que nous réétudions annuellement lors des appels d'offres. Les appels d'offres sont lancé tous les ans et sont traités par les équipes de direction et administratives des deux établissements.
Ce poste budgétaire est conséquent et le coût des transports est mutualisé avec l'IME « Les Sapins ».

9. Restauration

La cuisine de l'IMPro produit 14201 repas par an. Elle fonctionne en liaison directe le midi pour les 40 jeunes régulièrement accueillis et certains professionnels, et en liaison froide le soir pour les deux unités d'internat de semaine au sein de l'IMPro. Les jeunes et les professionnels des deux villas composent leurs menus, réalisent les achats et confectionnent leurs repas du soir. Le groupe week-end fonctionne lui aussi sur ce mode, en autonomie et dans le cadre des démarches d'apprentissages.
La cuisine de l'IMPro s'inscrit dans une recherche permanente de qualité et est étroitement associée aux projets éducatifs. Elle est liée aux projets de la cuisine et du restaurant pédagogique. Elle doit s'inscrire désormais dans les processus d'apprentissages en mettant en pratique les modalités d'accueil en stage des jeunes par exemple, et en devenant un élément du dispositif de professionnalisation du parcours des jeunes favorisant l'accès aux milieux ordinaire et du travail.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

La Démarche d'évaluation et d'Amélioration de la Qualité s'est poursuivie cette année, dans la continuité des travaux engagés en 2017.
A partir des axes de développement définis dans le projet d'établissement 2016-2020, référentiel de la démarche, l'équipe technique et le Comité de pilotage DAQ ont déterminé les actions à mener, les acteurs, les moyens à déployer et les échéances respectives.
Des groupes de travail ont été constitués, les réunions COPil au nombre de 5 en 2018 correspondent aux temps de validation des travaux ou de préparation de ceux à venir.

Poursuivre l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et l'accès aux droits :

- *La réécriture du règlement de fonctionnement* :

Le travail réalisé a visé une actualisation des modalités de fonctionnement, en lien avec l'accès aux droits et libertés et à la préparation à la vie d'adulte des jeunes accompagnés.
La partie relative aux « Téléphones et réseaux sociaux » a été finalisée, validée, diffusée et mise en application en Avril 2018.
Le document, dans son intégralité, devrait être soumis à validation au 1er semestre 2019.

- *La mise à jour du document « trousseau pour l'internat de semaine » :*

Celui-ci a été retravaillé de manière à correspondre au fonctionnement d'internat de semaine (datant de 2014) et à enrichir la démarche d'accueil à l'IMPro, pour les jeunes et leur famille.

Proposer un parcours de formation et de professionnalisation :

- *Proposer et écrire un projet pour les ateliers professionnels :*

Le travail du 1er semestre a été axé sur l'écriture d'une partie transversale aux 5 ateliers / 7 activités professionnelles. A partir des missions des ateliers, il s'agissait de présenter les programmes sur lesquels reposent les apprentissages professionnels (référentiels métiers de l'AFPA) et de préciser les outils pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, en lien avec les autres prises en charge proposées. Les outils pédagogiques sont aujourd'hui répertoriés, ceux relatifs aux évaluations sont formalisés (grilles d'évaluation ETS, PEP 3, TTAP…). Ils sont mis au travail de manière bimensuelle, dans le cadre d'une réunion dédiée, mettant en présence les membres de l'équipe pédagogique (ateliers, école, sport…) et la

psychologue de l'établissement. Par ailleurs, le fonctionnement du service Ateliers, les partenariats et les modalités relatives à l'hygiène et à la sécurité ont été réétudiés et formalisé par écrit.
Le second trimestre a fait l'objet d'un écrit explicatif des spécificités de chacun des ateliers, l'ensemble des jeunes a été mobilisé pour réaliser ce travail avec l'ETS responsable de l'atelier.
Le projet d'ateliers est actuellement soumis à la validation du COPil DAQ, sa diffusion est prévue d'ici la fin du 1er trimestre 2019.
Sa rédaction a été menée de manière à être accessible aux professionnels, aux jeunes et aux familles intéressés.

- *Développer l'accès à la RSFP :*

La dynamique de préparation et de présentation de Reconnaissances de Savoir-Faire Professionnels a été particulièrement importante cette année avec la validation de 29 compétences pour 14 jeunes. L'évolution croissante du nombre de jeunes concernés et de compétences présentées, (7 jeunes pour 17 compétences en 2017), témoigne de l'identification claire de cette démarche par tous les acteurs et du sens qu'elle prend dans le parcours de professionnalisation à l'IMPro mais aussi dans ses perspectives.
L'accès des jeunes à la RSFP est assuré et développé à partir de la formation « Encadrants techniques » effectuée par les ETS. Pour 2018, 2 ETS ont pu bénéficier de cette formation dispensée par l'AFPA : l'ETS responsable de l'atelier Peinture a validé la session, l'ETS de l'atelier Service en restauration / Entretien des locaux a commencé en fin d'année et terminera au 1er trimestre 2019.
Ces 2 professionnels viennent renforcer les 3 ETS de l'équipe déjà formés et permettent de déployer le champ d'activités possibles pour les jeunes (référentiels métiers AFPA).

- *Mettre en place des livrets de stage pour les stages réalisés dans le milieu ordinaire du travail :*

Les projets de stage en milieu ordinaire du travail sont nombreux et évoluent de manière croissante, en lien avec les attentes du public accueilli et la mission d'inclusion, dans le cadre des politiques publiques (17 stages en MO pour 2018, + 89 % par rapport en 2017).
La pérennisation et le développement de partenariats que cela implique avec les petites et moyennes entreprises du territoire et la nécessité de réaliser des évaluations très précises ont fait apparaitre le besoin d'un document simple, rapide à renseigner et à la fois très précis.
Aussi, au cours de cette année, l'équipe pédagogique (ETS et Coordonnateur de l'U.E), l'assistante sociale et la chef de services ont conçu 2 livrets de stage qui sont mis en œuvre :

- Livret de stage de découverte
- Livret de stage d'évaluation

Ces livrets sont un véritable outil pour la co-construction du projet professionnel qui se veut respectueux des impératifs de nos partenaires, notamment en termes de temps à mobiliser (document pré-rempli rapidement renseigné).

- *Professionnaliser les apprentissages, évolution de l'atelier Menuiserie* :

Depuis 2 ans, le projet de l'atelier Menuiserie est réétudié afin de proposer une démarche d'apprentissages, en lien avec les référentiels métiers AFPA, la RSFP et la préparation à l'accès à l'emploi.
En 2018, un nouveau moyen a été mis en place : deux ½ journées hebdomadaires d'Immersion à l'ESAT « La Colagne » au cours desquelles l'ETS et le groupe de 7 à 8 jeunes évoluent dans un environnement de travail.
Ce projet a fait l'objet d'une Convention de partenariat et s'inscrit dans le projet d'atelier sur un rythme d'année pédagogique.
Nombre de jeunes concernés : entre 14 et 16 jeunes toutes les semaines.

- *Proposer une première formation Sécurité Incendie aux ateliers :*

Pour 2018, l'objectif était de mettre en place une première formation « Sécurité / Sécurité Incendie » à l'attention des jeunes, dans le cadre professionnel. Cette démarche se situe dans la continuité de la formation Sécurité impulsée en 2017 sur les lieux d'hébergement et instaurée annuellement depuis.
40 jeunes accompagnés des 5 ETS ont bénéficié de cette formation assurée par Monsieur JAILLET, responsable sécurité de l'Association. Les jeunes ayant 2 ateliers d'affectation pour l'année pédagogique, chacun a bénéficié d'un temps de formation générale et d'un temps spécifique dans ses 2 ateliers.

- *Mettre en place la fonction de coordination aux ateliers :*

Cette action n'était pas planifiée pour 2018 mais elle a été impulsée à partir de besoins relevés à la fois par l'équipe de direction et par l'équipe ETS. La coordination a été abordée et mise en place à partir des missions transversales telles l'organisation des effectifs en ateliers, la préparation de projets pédagogiques communs, la mise en œuvre de la démarche de RSFP à l'IMPro ou encore la conception d'une base de données ciblée sur les partenaires du territoire (milieu professionnel).
La formalisation de cette coordination permet une collaboration structurée des actions des ETS et une interpellation plus efficiente de ceux-ci par les autres services de l'établissement ou l'extérieur.
Une évaluation sera réalisée en Septembre 2019 après une année pédagogique complète d'expérimentation.

Développer la co-construction du Projet Individualisé d'Accompagnement

- *Mettre en place la fonction de coordination sur les 5 unités d'accueil :*

La fonction de coordination est mise en place de manière effective depuis le mois de Mars 2018. Elle a fait l'objet de 2 réunions de préparation, mettant en présence l'équipe de Direction et les 5 éducateurs spécialisés (1 par unité de vie), qui ont permis de structurer les modalités de travail des équipes éducatives (notamment des réunions), d'utilisation des « outils » institutionnels et de communication avec la chef de services. Des temps de coordination ont ainsi été fixés de façon hebdomadaire, à partir d'ordres du jour et de priorités repérées par chacune des équipes.

Une première réunion trimestrielle de l'équipe de Direction et des 5 E.S a confirmé la pertinence du fonctionnement mis en œuvre.
Les suivantes ont permis de dégager des missions transversales au Service Educatif de l'IMPro, celles-ci ont été répertoriées et attribuées à un E.S ou à un binôme d'E.S.
La fonction de coordination est amenée à évoluer et à être précisée grâce à l'apport des formations. En 2018, 3 éducateurs spécialisés ont été positionnés :

- « La fonction Coordination et animation dans une équipe : le management sans lien hiérarchique », d'une durée de 35h, a concerné un professionnel dans le cadre du plan de formation de l'établissement.
- « La coordination des équipes » : une E.S a participé à la 1ère session de 6 journées organisée dans le cadre du GCSMS, une 2nde professionnelle a commencé la 2nde session, fin 2018, dans un groupe de professionnels de l'Association. Cette dynamique de formation est à soutenir et à poursuivre de manière à ce que la fonction de coordination s'inscrive dans les pratiques professionnelles, en lien avec l'évolution de la qualification et de la formation d'Educateur spécialisé.

Accompagner le passage secteur ado/secteur adulte et assurer les missions de prévention

- *Poursuivre le travail sur la thématique EVAS et élaborer des actions de prévention pour le public accueilli :*

Le programme d'Education à la Vie Affective et Sexuelle a été mené dans son intégralité sur l'année 2018.
Les 40 jeunes accompagnés ont bénéficié de 5 à 8 séances d'informations, en groupe.
16 jeunes, (2 groupes de 8), ont dans un second temps participé à des séances spécifiques, dans la visée d'obtenir des informations adaptées (communication simplifiée) ou complémentaires (approfondissement).
Ce dispositif de formation est évalué annuellement à partir d'une réunion des différents services assurant les interventions. Les remarques, suggestions et attentes des jeunes sont partagées et étudiées.
A ce jour, l'appui des services de droit commun est effectif uniquement sur le plan individuel (accompagnement spécifique d'un jeune). La dernière réunion « EVAS » a ciblé l'objectif de développer un travail de repérage des différents acteurs du territoire et d'envisager une collaboration à partir de besoins identifiés.
L'opportunité d'une réunion partenariale « Vie affective et sexuelle » organisée à Mende le 05 Décembre 2018 par les services du Département a été saisie, 3 professionnels de l'IMPro s'y sont rendus pour une première rencontre. L'ensemble des professionnels de l'IMPro concernés par le programme EVAS a aujourd'hui un compte-rendu présentant tous les acteurs du territoire et leurs missions, 2 ES coordonnateurs travaillent sur la perspective d'un partenariat à impulser.

Des actions de prévention concernant « la bonne utilisation » des réseaux sociaux ont été poursuivies tout au long de l'année (sur la base de 2016 et 2017), une réflexion est en cours pour les développer, là aussi à partir d'un étayage extérieur.

Ouvrir l'établissement sur son environnement et développer le partenariat

Ce point de la démarche qualité est un point fort de l'IMPro et un point d'appui depuis de nombreuses années. Il se développe naturellement comme l'attestent tous les bilans des professionnels. Des actions intégrées au projet d'établissement telles que les « Jeudis des partenaires » viennent renforcer cette démarche. Un traitement spécifique de ce point sera développé et rédigé ultérieurement afin de le traiter de façon plus complète.

Développer les connaissances et les compétences des professionnels

- *Poursuivre la formation des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes présentant des TSA :*

Comme prévu, le programme de formation a été déployé dans une dimension associative mais également au niveau du territoire, dans une volonté de promouvoir une logique de « plateforme de formation ».
Les sessions de formation ont été articulées de manière à développer les connaissances de tous les professionnels concernés par l'accompagnement de personnes présentant des Troubles du spectre Autistique.

- 15 au 19 Janvier 2018 : 8 professionnels de l'IMPro ont participé à la formation « Stage théorique autisme et stratégies éducatives », 3ème session depuis 2016.
- 17 au 21 Septembre 2018 : Une 1ère session de formation « Evaluation - Profil Educatif et Psychologique pour Adolescents et Adultes » a été proposée afin de compléter les compétences développées au niveau de la population « Enfants » (PEP3) et de répondre, pour ce qui est de l'Impro, aux besoins de la population accompagnée.
  8 professionnels de l'IMPro ont bénéficié de cette session, dans un groupe de 20 participants de l'Association et de l'Association « Les Résidences Lozériennes d'Olt » (1 personne).

- *Poursuivre la formation « Encadrants techniques » (démarche RSFP) des éducateurs des ateliers :*

Pour 2018, 2 professionnels ont pu bénéficier de cette formation dispensée par l'AFPA : le moniteur d'atelier, responsable de l'atelier Peinture, a validé la session, l'ETS de l'atelier Service en restauration / Métiers de la propreté a commencé en fin d'année et terminera au 1er trimestre 2019.
Ces 2 professionnels viennent renforcer les 3 déjà formés et permettent de déployer le champ d'activités possibles pour les jeunes (référentiels métiers AFPA). Cette formation étaye l'approche pédagogique des ateliers dans sa dimension de programme professionnalisant, évolutif et partagé.

- *Soutenir et développer la qualification des professionnels :*

En 2018, l'éducateur encadrant l'atelier Service en restauration / Métiers de la propreté a validé le diplôme d'Educateur Technique Spécialisé, formation effectuée par alternance sur 3 années.
Par ailleurs, le moniteur d'atelier encadrant la Menuiserie a été soutenu pour mener la formation d'ETS par la voie de la VAE dont l'échéance de validation est le 1er semestre 2019.

Cette dynamique reflète l'engagement de la Direction dans la qualification des personnels au service du Projet d'Etablissement et de la démarche d'Amélioration continue de la Qualité.

2. EI et EE

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est-elle réalisée : OUI
Date du dernier rapport d'évaluation interne : 31/10/2013
Date du dernier rapport d'évaluation externe : 28/01/2015

Formalisation et suivi

La démarche d'évaluation continue est-elle formalisée : OUI
La démarche d'évaluation continue de la qualité est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité : OUI

3. Retour sur le plan d'actions 2018

A. *Le plan d'action*

Le plan d'action pour l'année 2018 repose sur les 5 axes de développement inscrit au PE 2016-2020.

AXE d'AMELIORATION	*Pilotes*	*Acteurs*	*Date de mise en œuvre*	**Fait oui / non**
Poursuivre l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et l'accès aux droits				
La réécriture du règlement de fonctionnement	Equipe de direction	Groupes de travail « jeunes », « familles » et « professionnels » Equipe de direction	2017/2018	En cours de finalisation

La mise à jour du document « trousseau pour l'internat de semaine »	Chef de services	Educatrice spécialisée coordonnatrice	2018	Fait
Proposer un parcours de formation et de professionnalisation				
Proposer et écrire un projet pour les ateliers professionnels	Equipe de direction	Groupe de travail défini par le COPil DAQ : ETS, Vie sociale, Jeunes	2018	Fait, étape de validation
Développer l'accès à la RSFP	Directeur	Chef de services, ETS + secrétariat	2018	Fait
Mettre en place des livrets de stage pour les stages réalisés dans le milieu ordinaire du travail	Chef de services	ETS, Coordonnateur Unité Enseignement, Assistante sociale	2018	Fait
Professionnaliser les apprentissages, évolution de l'atelier Menuiserie	Equipe de Direction	Moniteur d'atelier Menuiserie/ Equipe de Direction et moniteurs de l'ESAT « La Colagne »	2018	Fait
Proposer une première formation Sécurité Incendie aux ateliers	Chef de services	Responsable Sécurité de d'Association	2018	Fait
Mettre en place la fonction de coordination aux ateliers	Chef de services	ETS	2018	Fait
Développer la co-construction du Projet Individualisé d'Accompagnement				
Mettre en place la fonction de coordination sur les 5 unités d'accueil	Equipe de Direction	5 éducateurs spécialisés	2018	Fait

Accompagner le passage secteur ado/secteur adulte et assurer les missions de prévention				
Poursuivre le travail sur la thématique EVAS et élaborer des actions de prévention pour le public accueilli	Equipe de Direction	5 équipes de vie sociale + service Infirmerie+ Enseignants	2018	Fait
Ouvrir l'établissement sur son environnement et développer le partenariat				
Développer l'accès aux formations qualifiantes en milieu ordinaire	Directeur			
Développer les connaissances et les compétences des professionnels				
Poursuivre la formation « Encadrants techniques » (démarche RSFP) des éducateurs des ateliers	Directeur	ETS	2019	Fait
Poursuivre la formation des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes présentant des TSA	Directeur	Professionnels de l'IMPro (+ dispositif Enfance, Etabl. adultes de l'Association, autres Associations, Education Nationale…).	2018	Fait
Soutenir et développer la qualification des professionnels	Equipe de Direction	Professionnels de l'IMPro	2018	Fait

B. *Le non réalisé et explication*

Le livret d'accueil n'a pas été réalisé en raison de l'importance et du nombre d'actions d'amélioration engagées par ailleurs.
Le règlement de fonctionnement est en cours de finalisation et n'a pas été terminé pour les même raisons.

4. Plan d'actions envisagé année n+1

AXE d'AMELIORATION	*Pilotes*	*Acteurs*	*Date de mise en œuvre*	**Fait oui / non**
Poursuivre l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et l'accès aux droits				
La réécriture du règlement de fonctionnement	Equipe de direction	Groupes de travail « jeunes », « familles » et « professionnels » Equipe de direction	2019	
Elaboration d'un nouveau livret d'accueil	Equipe de direction	Groupes de travail « jeunes », « familles » et « professionnels » Equipe de direction	2019	
Proposer un parcours de formation et de professionnalisation				
Proposer et écrire un projet pour les ateliers professionnels	Equipe de direction	Groupe de travail défini par le COPil DAQ : ETS, Vie sociale, Jeunes	2019	Fait, à valider au 1er trimestre 2019
Poursuivre et développer l'accès à la RSFP (objectif de 30 compétences par année pédagogiques souhaité)	Directeur	Chef de services, ETS + secrétariat	2019	
Poursuivre les formations Sécurité Incendie aux ateliers	Chef de services	Responsable Sécurité de d'Association	2019	
Développer la co-construction du Projet Individualisé d'Accompagnement				
Élaboration d'un nouveau support de PIA et de suivi	Equipe de Direction	Groupes de travail « jeunes », « familles » et « professionnels » Equipe de direction	2019	
Accompagner le passage secteur ado/secteur adulte et assurer les missions de prévention				
Poursuivre le travail sur la thématique EVAS et élaborer des actions de prévention pour le public accueilli	Chef de services	5 équipes de vie sociale + service Infirmerie+ Enseignants	2019	

Ouvrir l'établissement sur son environnement et développer le partenariat				
Développer l'accès aux formations qualifiantes en milieu ordinaire (classes externalisées, conventions CFA, Lycées techniques, ..)	Directeur	Chef de services, coordonnateur unité enseignement	2019	
Développer les connaissances des dispositifs de droit commun pour l'insertion professionnelle (PRITH, MLI, CAP Emploi, CCI, …)	Directeur, chef de services, assistante sociale	Professionnels de l'IMPro (Etabl. adultes de l'Association, autres Associations, …)	2019	
Poursuivre et développer les actions de formations au sein de l'IMPro, mettant en présence, autour de la thématique de l'accompagnement des jeunes avec TSA, des professionnels d'instituions et de cultures différentes.	Directeur	Professionnels de l'IMPro, de l'Hôpital (CAMSP), Éducation nationale, ESMS enfants et adulte, Pédopsychiatrie, Service Enfance du département, …), …	2019	
Mener des actions dans le cadre des jeudis des partenaires de l'IMPro	Équipe de direction	Acteurs économiques du département		
Développer les connaissances et les compétences des professionnels				
Poursuivre la formation « Encadrants techniques » (démarche RSFP) des éducateurs des ateliers	Directeur	ETS	2019	
Poursuivre la formation des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes présentant des TSA	Directeur	Professionnels de l'IMPro (+ dispositif Enfance, Etabl. adultes de l'Association, autres Associations, Education Nationale, psychiatrie, …).	2019	
Développer les formations de « job coaching » pour favoriser l'accès à l'emploi	Directeur	Professionnels de l'IMPro, ESAT, Foyers, …).	2019	

5. Focus outils

Le projet d'établissement a été validé par les instances associatives en Juin 2016.
Le contrat de séjour est effectif.
Le règlement de fonctionnement sera finalisé début 2019.

Le livret d'accueil sera réalisé en 2019 être finalisé.
Le CVS est actif.
La charte des droits et des libertés et la liste des personnes qualifiées sont communiquées.

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

Formations financées par le biais du CIFA 2018 :

- ✓ « **F1 Stage théorique Autisme et stratégies éducatives** » d'une durée de 35h par stagiaire, dispensée par EDI Formation pour 8 salariés
- ✓ « **Fonction coordination et animation** » d'une durée de 35h par stagiaire, dispensée par CERF Formation pour 1 salarié
- ✓ « **F7 Evaluations - AAPEP** » d'une durée de 35h par stagiaire, dispensée par EDI Formation pour 8 salariés
- ✓ « **Nutrition et équilibre alimentaire** » d'une durée de 7h par stagiaire, dispensée par le Laboratoire départemental d'analyse de Lozère, pour 1 salarié
- ✓ « **Utilisation Echelle Vineland** » d'une durée de 14h par stagiaire, dispensée par l'AFREE, pour 1 salariée

Autres formations réalisées ou en cours de réalisation :

- ✓ **« Diplôme d'Educateur Technique Spécialisé** » dans le cadre d'une VAE de 24h dispensée par l'ITSRA, pour 1 salarié
- ✓ **« RSFP »** d'une durée de 56h par stagiaire, dispensée par l'AFPA pour 2 salariés
- ✓ **« Coordination des équipes »** d'une durée de 42h par stagiaire, dispensée par ASKORIA pour 2 salariés
- ✓ **« CAFERUIS »** d'une durée de 147h par stagiaire, dispensée par IFOCAS-IRTS pour 1 salarié
- ✓ **« Santé mentale - Prise en charge des cas complexes »,** d'une durée de 7 heures, dispensée par le Complexe Euro-méditerranéen de Montrodat pour 1 salarié
- ✓ **« AFGSU 2 »** d'une durée de 21h par stagiaire, dispensée par l'Hôpital de Lozère, pour 1 salarié
- ✓ **« Excel Initiation »** d'une durée de 7h par stagiaire, dispensée par le Complexe Euro-méditerranéen de Montrodat pour 2 salariés
- ✓ **« Power Point Initiation »** d'une durée de 7h par stagiaire, dispensée par le Complexe Euro-méditerranéen de Montrodat pour 1 salarié

- ✓ **« Word Perfectionnement »** d'une durée de 7h par stagiaire, dispensée par le Complexe Euro-méditerranéen de Montrodat pour 1 salarié
- ✓ **« HACCP »** d'une durée de 7h, dispensée par RHB Consultants, pour 1 salarié
- ✓ **« Excel Données et graphiques »** d'une durée de 7h par stagiaire, dispensée par le Complexe Euro-méditerranéen de Montrodat pour 1 salarié
- ✓ **« Socianova »** d'une durée de 7h par stagiaire, pour 2 salariés
- ✓ **« CPOM »** d'une durée de 14h par stagiaire, pour 1 salarié
- ✓ **« Gérer les agressions effectives ou potentielles »** d'une durée de 14h par stagiaire, dispensée par l'URIOPSS, pour 2 salariés.

Nous comptabilisons au titre de 2018, 1 025 heures de formation réalisées pour 37 salariés.

En 2018, l'IMPro « Le GALION » a également accueilli plusieurs stagiaires :

- ✓ Stagiaire **CAFERUIS** - IFOCAS (34) - du 01/09/2017 au 27/07/2018 (420 heures)
- ✓ Stagiaire **Moniteur Educateur 2ème année** - ETES - du 20/11/2017 au 12/01/2018 et du 29/01/2018 au 23/03/2018
- ✓ Stagiaire **Educateur Spécialisé 1ère année** - ETES - du 06/11/2017 au 1er/06/2018
- ✓ Stagiaire **CAFDES** - IFOCAS (34) - d'Août 2018 à Janvier 2019
- ✓ Stagiaire **CAPPEI** - ISFEC Saint Julien (69) - du 08/10/2018 au 12/10/2018
- ✓ Stagiaire **Moniteur Educateur 2ème année** - ETES - du 15/10/2018 au 21/12/2018 et du 28/01/2019 au 22/03/2019
- ✓ Stagiaire **Educateur Spécialisé 1ère année** - ETES - du 19/11/2018 au 15/02/2019
- ✓ 2 stagiaires dans le cadre de la convention de partenariat - Educateur Spécialisé 1ère année (Sport) - ETES

2. Actions de gestion des risques

La structure de traitement des évènements indésirables va faire l'objet d'une nouvelle information afin de la rendre opérationnelle compte tenu de la non-appropriation par les professionnels.
Le DUERP est actualisé chaque année et le programme de prévention des risques validé.
Un DUERP spécifique aux ateliers et aux jeunes est aussi réalisé et permet aussi de produire un programme de prévention des risques.
Par ailleurs, un travail sur la règlementation de la circulation devant et au sein de l'IMPro est en cours.

3. Lutte contre le risque infectieux

ACTEURS	FONCTION/MISSION	OUTILS
MEDECIN	Elaboration des protocoles Prescription des traitements anti-infectieux	Site web INVS Site web du CCLIN Recommandations ARS
Service infirmerie	Surveillance des risques épidémiques et infectieux Application des protocoles de soin Dispensation des soins et traitements prescrits Veille sanitaire Mise en œuvre et surveillance des protocoles Information de l'ensemble des acteurs (affichage, messagerie interne) Elimination des déchets de soins selon procédure	Site web INVS Site web du CCLIN Recommandations ARS (plans) Dispositifs médicaux selon recommandations (matériel à usage unique) Collecteurs D.A.S.R.I.
Informations HYGIENE pour les équipes de proximité et le service de nuit	Relais des informations relatives à la prévention du risque infectieux Sensibilisation des membres de l'équipe et/ou des nouveaux professionnels Application des procédures d'hygiène lors des soins de base	Protocoles affichés Informations écrites et orales communiquées par le service IDE
SERVICES GÉNÉRAUX en collaboration avec le service administratif	Distribution des dispositifs de protection : tenues de travail, gants jetables, savon, solution hydro alcoolique, etc.) Entretien des locaux	Fiches techniques d'utilisation des produits

4. Ressources patrimoniales et sécurité

Contraintes architecturales spécifiques ? **Non**

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction ? **1996**

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments ? **Oui**

Date de réalisation du diagnostic ? **01/06/2015**
Date de passage de la dernière commission de sécurité ? **24/10/2017**
Avis favorable de la commission de sécurité ? **Oui**
Respect de la réglementation incendie ? **Oui**
Respect de la réglementation relative à l'amiante ? **Oui**
Respect de la réglementation énergétique ? **Oui**
Respect de la réglementation accessibilité ? **Oui**
Nombre de chambres individuelles ? **24 chambres individuelles et 3 chambres doubles (dans les villas)**
Nombre de chambres installées au 31.12 : **28**
Organisation des transports ? **Mixte**
Nombre de véhicules adaptés au 31.12 ? **0**
Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 ? **8**
Accessibilité au transport collectif ? **Oui**

VII. Actions en faveur de l'environnement

- Le bilan de suivi de « saison de chauffe » réalisé par la CCI atteste d'un bon fonctionnement du système de chaufferie en termes de consommation et de répartition bois-fuel (78% - 22%). Le bilan environnemental de ce point de vue-là est positif.

- L'établissement s'est inscrit dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) initié par la Communauté des Communes du Gévaudan et d'Aubrac Lot Causses Tarn. Le programme prévoit des diagnostics, des formations de référents, des animations de sensibilisation à la pratique du compostage, l'installation d'équipements nécessaire.

- Des actions de tri des emballages sont déjà engagées par certaines unités.

- Ce présent rapport présente aussi l'engagement de différents groupes de jeunes et de professionnels dans des actions citoyennes, à visées écologiques et environnementales (nettoyages de berges par exemple) et qui ont une valeur éducative certaine.

- L'atelier peinture sera équipé d'un matériel de traitement des eaux usées et des peintures afin de pouvoir les faire traiter en déchetterie et éviter ainsi le rejet dans le réseau d'eau. Ce matériel commandé en Décembre 2018 est en cours d'installation en ce début d'année 2019. Il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau « Adour Garonne ».

- Une étude sera faite pour envisager l'achat d'un véhicule électrique 5 places dès les prochains renouvellements inscrits au PPI.

- Le projet architectural de l'IMPro qui doit être engagé en Février 2019 doit permettre une amélioration en termes d'économies d'énergie.

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

Conformément à nos attentes inscrites dans le rapport 2017, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2022 a été validé par les services de l'Agence Régionale de Santé (29 Septembre 2019). Cela, après la validation par les instances associatives, nous permet d'envisager la mise en œuvre du projet au cours du premier trimestre 2019. La phase de programmation est d'ores et déjà prévue du 26 Mars au 25 Juin 2019, pour une perspective de début des travaux pour le premier trimestre 2020. Ce projet, qui nécessitera un déménagement partiel, sera un élément fort de notre activité pour les 2 années à venir.
Les contacts seront pris au cours du deuxième trimestre 2019 avec les lycées professionnels de Marvejols pour étudier la possible ouverture d'une classe externalisée.
La poursuite de nos plans pluriannuels de formations pour l'accompagnement des jeunes et adultes avec autisme sera aussi un projet important en 2019. En effet, nous pourrons dès Octobre 2019 (du 07 au 09), former des professionnels de l'IMPro, du SESSAD Pro et des ESAT aux méthodes du « Job coaching » qui seront utiles pour l'accompagnement des jeunes et des adultes dans des démarches d'accès à l'emploi en milieu ordinaire. Ces formations constituent un axe fort afin de sécuriser le parcours des Usagers et de limiter les risques de ruptures pour les jeunes avec TSA dans une perspective d'insertion professionnelle. Nous construisons ces cycles de formations avec l'objectif de rendre les parcours les plus sécurisés à travers les différents temps d'accompagnements, de l'enfance vers l'âge adulte. Les accompagnements déjà en cours avec le SESSAD Pro seront des points d'appuis et d'échanges que nous développerons. Nous insistons sur le fait que ces formations « TSA » et la culture d'évaluation qu'elles contribuent à développer est un bénéfice pour tous les Usagers quelles que soient leurs déficiences.

La création de d'une équipe en Lozère de diagnostic et d'orientation pour des enfants et jeunes avec autisme, associée au CRA Languedoc Roussillon sera un point d'appui important qui devrait permettre aussi de préciser les modalités d'accompagnement des jeunes concernés. Cette équipe sera opérationnelle en Mars 2019.

2. Projet en cours de réflexion

D'une manière générale, la démarche d'inscription des jeunes dans un parcours de formation au-delà de l'IMPro est une perspective que nous continuerons de développer, que ce soit vers le milieu protégé ou ordinaire du travail. Un projet d'accès à des titres professionnels pour les jeunes de l'IMPro est à l'étude en lien avec un centre de formation des apprentis. Notre offre de service reste une proposition de réponse de proximité adressée aux jeunes de notre département et des départements limitrophes et de la région principalement. Nous nous appuierons pour cela sur le lien avec le SESSAD Pro, l'Education Nationale, les partenaires inscrits dans le cadre de l'antenne 48 du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés, les partenaires de droit commun en général, mais aussi d'autres partenaires du secteur médicosocial tels que le SAVS et le SAMSAH par exemple.
Les formations « Job coaching » prévues en 2019 doivent nous préparer à un possible appel à projet pour un dispositif de travail accompagné.
Au-delà de ces perspectives, la réflexion sur les dispositifs de travail accompagné doit permettre de préciser les contours d'un projet adapté à notre département. Cette réflexion, sur le territoire lozérien, doit être menée dans le cadre élargi de tous les partenaires économiques qu'il compte.

Une autre réflexion en cours et à développer est la dimension à donner aux notions de dispositifs, au regard des évolutions législatives et règlementaires (que ce soit en termes de tarification ou en termes de réformes des autorisations), et dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens à venir.

Le 21/03/2019

Jean-Luc ESCALÉ

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire